

CONSORT NT

Société anonyme au capital de 1.760.980 €

Siège social : Immeuble CAP Etoile – 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris

389 488 016 RCS Paris

(la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AINSI QUE LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe Consort NT durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de vous :

- soumettre l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés dudit exercice, et l'affectation du résultat de celui-ci ;
- proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Elie COHEN.

Nous vous informons que par ordonnance en date du 8 juillet 2025, le Président du Tribunal des activités économiques de Paris a autorisé le report de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSORT NT DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 La société Consort NT

1.1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

La Société intervient notamment en tant que « mandant » pour le compte de ses filiales dans les référencements vis-à-vis de certains clients majeurs du Groupe Consort NT.

1.1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

L'évolution du résultat et de la situation financière de la Société figure au paragraphe 5 du présent rapport.

Le ratio des dettes financières par rapport aux capitaux propres est de 17,94 % au 31 décembre 2024 contre 19,66 % au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, il n'y a aucun endettement externe au Groupe contracté par la Société.

1.1.3 Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière

Néant.

1.1.4 Prêts interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

1.1.5 Délais de paiement

L'article L. 441-10 du Code de commerce dispose que :

- sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues ne peut dépasser trente jours après la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois après la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours après la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, je dois vous fournir les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Néanmoins, nous sommes dans l'impossibilité matérielle de vous fournir ces renseignements, l'éditeur comptable n'ayant pas fourni à la date du présent rapport de gestion le module permettant de faire cette extraction.

1.1.6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Du fait de son activité, le niveau d'activité de la Société est le reflet du niveau d'activité du Groupe Consort NT. Ce point est détaillé au point 1.2.5 du présent rapport.

1.1.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Consort Group a procédé à son refinancement en juillet 2025, lui permettant d'être en capacité d'assurer le soutien de ses filiales.

1.1.8 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a comptabilisé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous renvoyons toutefois au point 1.2.7 du présent rapport concernant l'activité développée en matière de recherche et de développement par le Groupe Consort NT.

1.1.9 Description des principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence de situations particulières de risques ou d'incertitudes auxquelles notre Société pourrait être confrontée au titre de l'exercice en cours.

1.1.10 Utilisation des instruments financiers

Néant.

1.1 Le Groupe Consort NT

1.2.1 Présentation du Groupe Consort NT

Nous vous rappelons que la Société détient les titres des sociétés visées au point 2.

1.2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Faits marquants

En 2024, le Groupe Consort NT a connu une croissance organique supérieure à 5% suite au gain de nouveaux contrats d'infogérance en 2023 et 2024. Dans un contexte de marché difficile, le Groupe Consort NT a été impacté en 2024 par une inactivité des ressources supérieure aux prévisions sur les activités d'expertise.

- Endettement

Nous rappelons, que la société Consort France a procédé en 2021 à un remboursement partiel de 23 % du prêt garanti par l'Etat (« **PGE** ») obtenu en 2020 et a opté pour un étalement sur 5 ans du solde.

Au 31 décembre 2024, le Groupe Consort NT n'a aucune autre dette dont les échéances ont été reportées.

1.2.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe Consort NT

1.2.3.1 *Commentaires sur le compte de résultat*

L'exercice 2024 se traduit par une hausse du chiffre d'affaires consolidé qui passe de 142.211 K€ en 2023 à 151.942 K€ en 2024.

Le résultat net (part du Groupe Consort NT) s'établit à 5.760 K€ en 2024 contre 7.384 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2.3.2 Commentaires sur le bilan

L'actif immobilisé s'établit à 4.162 K€ à la fin de l'exercice contre 3.987 K€ en 2023.

La trésorerie active représente 17.279 K€ au 31 décembre 2024 contre 17.371 K€ au 31 décembre 2023.

Les capitaux propres du Groupe Consort NT ressortent à 41.749 K€ au 31 décembre 2024, ce qui représente 48 % du total du bilan.

1.2.3.3 Commentaires sur la situation financière du Groupe Consort NT et l'état de l'endettement

- Hausse du chiffre d'affaires de 7 %,
- Résultat d'exploitation en baisse de 37 %,
- Capitaux propres représentant 48 % du total du bilan,
- Trésorerie active représentant 20 % du total du bilan.

1.2.4 Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière du Groupe Consort NT

Nous vous renvoyons à la déclaration consolidée de performance figurant en **Annexe 9** du présent rapport.

1.2.5 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Consort Group a procédé à son refinancement en juillet 2025, lui permettant d'être en capacité d'assurer le soutien de ses filiales.

1.2.6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Face à un marché compliqué, le développement des activités en engagement de résultat et l'exploitation des axes de croissances, tant sur le plan géographique que sur les segments de marché ETI en Ile-de-France sont importants.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité des entités du Groupe Consort NT à poursuivre leur exploitation. Les sociétés du Groupe Consort NT n'anticipent pas, à ce stade, de difficultés à poursuivre leur activité au cours des 12 prochains mois et au-delà.

1.2.7 Activité en matière de recherche et de développement

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) du Groupe Consort NT est désormais comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés, conformément à la recommandation n°2022-02 du 13 mai 2022 de l'ANC relative à la première application du règlement n°2020-01 sur les comptes consolidés en normes françaises.

D'un montant de 2 149 milliers d'euros dans les comptes de 2024, ce crédit d'impôt concerne des dépenses engagées en 2024 pour 2 200 milliers d'euros et un ajustement de -50 milliers d'euros au titre de 2023.

1.2.8 Description des principaux risques et incertitudes

Les risques sociaux sont correctement appréhendés dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 265 K€ au 31 décembre 2024 contre 205 K€ au 31 décembre 2023.

1.2.9 Utilisation des instruments financiers

Néant.

2. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

2.1 **Présentation des filiales et participations**

2.1.1 **CONSORT MAROC**

La Société détient 5.000 parts sociales représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Maroc, société de droit marocain dont le siège social est situé Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 8.125 k € contre 7.182 k € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 203 k € contre 455 k € au titre de l'exercice précédent.

2.1.2 **CONSORT ITALIA**

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Italia, société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie).

La société Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est proche de l'équilibre comme celui de 2023.

2.1.3 **CONSORT FRANCE**

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de la société Consort France, société par actions simplifiée au capital de 1.851.850 €, ayant son siège social situé Immeuble Cap Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 827 655, soit la totalité des 84.175 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort France pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivants :

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	147.297.553 €	139.685.548 €
Résultat d'exploitation	2.154.440 €	2.643.937 €

Capitaux propres	19.900.919 €	19.961.272 €
------------------	--------------	--------------

Le total des produits d'exploitation s'élève à 147.879.899 € contre 140.524.913 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 1.642 personnes contre 1.585 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 71.439.838 € contre 67.547.058 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 29.524.767 € contre 27.672.013 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 145.725.458 € contre 137.880.976 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2.154.440 € contre 2.643.937 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (74.572) €, il s'établit à 2.079.869 € contre 2.548.446 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (1.188.720) €, et
- d'un impôt sur les sociétés de (1.910.449) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 2.801.597 € contre un bénéfice de 3.567.923 € au titre de l'exercice précédent.

2.1.4 CONSORT R & D

La Société détient 90 % du capital social et des droits de vote de la société Consort R&D, société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros, ayant son siège social Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 430 195 271, soit 4.140 actions sur les 4.600 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort R&D pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivants :

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	679.304 €	779.797 €
Résultat d'exploitation	19.384 €	79.198 €
Capitaux propres	2.053.927 €	2.109.811 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 680 199€ contre 779.886 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 7 personnes comme au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 371.026 € contre 373.857 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 146.600 € contre 138.408 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 660.816 € contre 700.688 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 46.539 €, il s'établit à 65.923 € contre 122.465 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul,
- d'un impôt sur les sociétés de (25.393) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 91.316 € contre un bénéfice de 153.214 € au titre de l'exercice précédent.

2.2 Présentation des succursales

La Société dispose d'une succursale située à Toulouse.

2.3 Prise ou cession de participation – Prise de contrôle

La Société n'a ni cédé ni pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.4 Participations croisées et actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune participation croisée ni action d'autocontrôle.

2.5 Etat récapitulatif des opérations sur les titres des dirigeants

Néant.

3. CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1.760.980 € et est divisé en 2.201.225 actions de 0,80 € chacune intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société sont inscrites à la cote du marché Euronext Access.

Conformément aux dispositions des statuts, toutes les actions émises par Consort NT sont nominatives.

Le capital de la Société est détenu à hauteur de 99,46 % par la société Consort NT Holding, société par actions simplifiée au capital de 41.715.124 €, dont le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris, immatriculée au Registre

du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 732 526, à hauteur de 0,54% par le public au 31 décembre 2024.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sans interruption.

3.2 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.3 Opération de la Société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne détient aucune action propre à son actif circulant.

4. PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2024, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

5. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CONSORT NT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5.1 Présentation des comptes annuels et résultats

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celle de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que la Société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1^{er} janvier 2019 (l'entité intégrante étant dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.043.916 € contre 4.805.748 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.277.435 € contre 8.735.450 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 236.448 € contre 171.266 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 101.666 € contre 82.078 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2.157.410 € contre 4.858.611 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.120.025 € contre 3.876.839 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 3.522.872 €, il s'établit à 6.642.897 € contre 8.133.047 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (15.000) €, et
- d'un impôt sur les sociétés de 904.689 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 5.723.208 € contre un bénéfice de 7.053.820 € au titre de l'exercice précédent.

5.2 **Présentation du bilan**

(a). **Evolution de l'actif**

<u>ACTIF IMMOBILISE (en euros)</u>	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations incorporelles nettes	6.860	6.860
Immobilisations corporelles nettes	0	0
Immobilisations financières	5.152.857	5.152.857
TOTAL	5.159.717	5.159.717

<u>ACTIF CIRCULANT (en euros)</u>	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	3.157.547	2.735.221
Autres créances	19.365.364	16.684.434
Valeurs mobilières de placement	0	2.00.000
Disponibilités	2.003.109	1.402.123
Charges constatées d'avance	34.544	19.459
TOTAL	24.560.564	22.841.237

ACTIF (en euros)	31.12.2024	31.12.2023
TOTAL GENERAL	29.720.282	28.000.954

(b). **Evolution du passif**

	31.12.2024	31.12.2023

CAPITAUX PROPRES (en euros)	23.703.285	21.942.281
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en euros)	0	0

<u>DETTES (en euros)</u>	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes financières divers	4.252.534	4.313.181
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	732.864	536.801
Dettes fiscales et sociales	722.077	540.518
Autres dettes	309.521	657.853
TOTAL	6.016.997	6.058.673

PASSIF (en euros)	31.12.2024	31.12.2023
TOTAL GENERAL	29.720.282	28.000.954

5.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.723.208 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice..... 5.723.208 €
- Report à nouveau 15.398.748 €

Soit un bénéfice distribuable de.....21.121.956 €

- Affecté à hauteur de : 3.962.205 €
A titre de dividendes
Soit 1,80 euro par action
- Affecté pour le solde : 17.159.751 €
au compte « Report à nouveau »
dont le solde serait porté à 17.159.751 €

Total..... **21.121.956 €**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 23.703.285 €.

Les dividendes seraient mis en paiement à compter du 15 octobre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes versés, à compter du 1^{er} janvier 2018, à une personne physique domiciliée fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%, soit une taxation globale au taux de 30% (hors contribution sur les hauts revenus au taux de 3% ou 4% selon les cas).

L'imposition forfaitaire au taux de 12,8% est applicable de plein droit, sauf option pour l'imposition selon pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est expresse, irrévocable et globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8% non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende.

Ce prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû (PFU ou, sur option, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu) au titre de l'année de perception du dividende. L'excédent est éventuellement restitué.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France.

Cependant, les personnes physiques bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € ou 75.000 € selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus, sous sa seule responsabilité, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes auprès de la personne assurant le paiement des dividendes. Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le bénéficiaire des dividendes indique que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur à 50.000 € ou 75.000 €, selon les cas (cf. supra).

La présentation d'une attestation sur l'honneur erronée ou irrégulière au regard du revenu fiscal de référence susvisé entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements dont le bénéficiaire aurait été dispensé à tort (CGI article 1740-0 B).

Le montant brut des dividendes reçus par ces personnes physiques donne également lieu à des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions liées) à un taux global de 17,2%. Ces prélèvements sociaux sont effectués à la source de la même manière que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% et ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Toutefois, pour les contribuables ayant opté pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40%, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Dividende par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% :			
- Montant par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €

- Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)	2.201.225	2.201.225	2.201.225
- Montant total	3.962.205 €	3.962.205 €	3.962.205 €

5.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de constater qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice.

5.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Figure en Annexe 5.5 du présent rapport, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

6.1 Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	2024	2023
Chiffre d'affaires net	151.942 K€	142.211 K€
Résultat d'exploitation	5.758 K€	9.147 K€
Résultat financier	451 K€	389 K€
Résultat exceptionnel	(1.316) K€	(367) K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	5.769 K€	7.399 K€

6.2 Le bilan consolidé

Les évolutions significatives du bilan consolidé sont résumées ci-après :

ACTIF CONSOLIDE	2024	2023
Actif immobilisé	4.162 K€	3.987 K€
Stocks et encours	0 K€	0 K€
Clients et comptes rattachés	30.903 K€	30.457 K€
Autres créances et comptes de régularisation	35.407 K€	31.802 K€
Valeurs mobilières de placement	0 K€	2.000 K€
Disponibilités	17.279 K€	17.371 K€
PASSIF CONSOLIDE	2024	2023
Capitaux propres (part du groupe)	41.749 K€	39.853 K€
Intérêts minoritaires	205 K€	211 K€

Dettes financières	3.925 K€	5.959 K€
Provisions	265 K€	205 K€
Fournisseurs et comptes rattachés	7.004 K€	6.324 K€
Autres dettes et comptes de régularisation	34.603 K€	33.064 K€

6.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

7. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver la convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce renouvelée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice écoulé de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues et autorisées ou ratifiées au titre d'un précédent exercice ou de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons, en **Annexe 8.1**, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

8.2 Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figure en **Annexe 8.2** du présent rapport.

8.3 Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce, ni n'est en cours de validité.

8.4 Modalités d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que lors de sa réunion du 30 juin 2020, le conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités d'exercice de la direction générale de la Société et a décidé que le président du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la Société.

8.5 Information concernant les mandataires sociaux de la Société

Vous trouverez ci-après un tableau des mandats au sein de la Société.

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
M. Jason GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
	Président directeur général	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
M. Elie COHEN	Administrateur	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	Directeur général délégué	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Mme Sonia GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Nous vous précisons que Messieurs Jason GUEZ et Elie COHEN n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat respectif de président directeur général et directeur général délégué.

Nous vous rappelons enfin que seuls les mandats d'administrateur et de directeur général délégué de Monsieur Elie COHEN arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Nous vous proposons, conformément aux stipulations de l'article 14 des statuts de la Société, de renouveler son mandat d'administrateur pour une nouvelle durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030. Le conseil serait convoqué à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en vue de statuer sur le renouvellement de son mandat de directeur général délégué.

8.6 Information concernant les commissaires aux comptes de la Société

Nous vous informons que les mandats de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT, titulaire, et de Monsieur Eric GUEDJ, suppléant, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

8.7 Information relatives aux opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 et des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux mandataires sociaux de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de cette dernière.

9. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce, dans sa rédaction en vigueur du 5 août 2023 au 1^{er} janvier 2025 sur renvoi de l'article 34 de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, dispose que :

« I. – Une déclaration de performance extra-financière est insérée dans le rapport de gestion prévu au deuxième alinéa de l'article L. 225-100, lorsque le total du bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat.

II. – Les sociétés mentionnées au I qui établissent des comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 sont tenues de publier une déclaration consolidée de performance extra-financière lorsque le total du bilan ou du chiffre d'affaires et le nombre de salariés de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation excèdent les seuils mentionnés au I. »

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et suivants du Code de commerce, dans leur rédaction en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2025, nous vous présentons en **Annexe 9** les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par les lois et règlements en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

La déclaration consolidée de performance extra-financière a fait l'objet d'une vérification par la société BM&A (348 461 443 RCS Paris) en application de l'article L. 225-102-1 V du Code de commerce, dans sa rédaction en vigueur du 5 août 2023 au 1^{er} janvier 2025.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 ET DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés de cette dernière.

11. QUITUS

Enfin, il vous sera proposé de donner quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Jason Guez, président directeur général, et à Monsieur Elie Cohen, directeur général délégué.

Il vous sera également proposé de donner quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

* * *

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

ANNEXE 5.5**CONSORT NT****TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980
Nombre des actions ordinaires existantes	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225
Nombre des actions à dividende					
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	48 246 465	48 246 465	29 785 198	4 805 748	2 043 916
Résultat avant impôt, participation des amortissements et provisions	6 457 678	6 218 846	7 087 320	8 067 631	6 636 170
Impôt sur les bénéfices	902 176	794 823	1 049 879	1 079 227	904 689
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des amortissements et provisions	5 335 632	5 267 218	6 158 999	7 053 820	5 723 208
Résultat distribué	3 962 205	3 962 205	3 962 205	3 962 205	
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des mais avant amortissements et provisions	3	2	3	3	3
Résultat après impôt, participation des amortissements et provisions	2	2	3	3	3
Dividende attribué à chaque action	2	2	2	2	
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale de	124 904	190 412	193 779	171 266	236 448
Sommes versées au titre des avantages	53 132	81 934	82 171	82 078	101 666

ANNEXE 8.1

CONSORT NT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DU GROUPE ET HORS GROUPE **(ARTICLE L. 225-37-4 (1°) DU CODE DE COMMERCE) AU 31 DECEMBRE 2024**

Monsieur Jason GUEZ :

- Gérant de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Holding (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort France (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort R&D (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort Academy (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Groupe Consortia (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consortia (SAS),
- Président de la société Consort Team (SAS),
- Président de la société Consort Management (SAS),
- Président directeur général et administrateur de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société SCI Fuguez (société civile immobilière),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société K@eve (SAS),
- Gérant de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société Stories Business Center (SAS),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Canada inc.,
- Administrateur président de la société Consort Switzerland (SA),
- Directeur général de la société Consort Italia,
- Représentant légal de la société Consort Portugal (Portugal)

Monsieur Elie Cohen :

- Directeur général de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Directeur général délégué de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Luxembourg,
- Administrateur de la société Consort Canada inc.

Madame Sonia Guez :

- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Gérante de la société Opening (société civile),
- Gérante de la société See You Soon (SARL).

ANNEXE 8.2

CONSORT NT

**LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 (2°) DU CODE DE COMMERCE CONCLUES OU
RENOUVELEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

<i><u>Cocontractants</u></i>	<i><u>Objet</u></i>	<i><u>Date de conclusion</u></i>
CONSORT GROUP, CONSORT NT HOLDING, CONSORT NT, CONSORT FRANCE, CONSORT R&D, CONSORT MAROC, CONSORT ITALIA, CONSORT LUXEMBOURG SA (LUXEMBOURG), GROUPE CONSORTIA, CONSORTIA, CONSORT CANADA INC. (CANADA), CONSORT DEUTSCHLAND GMBH (ALLEMAGNE), CONSORT BELGIUM, CONSORT SWITZERLAND, CONSORT ACADEMY	Convention de trésorerie	Date de conclusion de la convention initiale : 4 novembre 2019 Un an renouvelable par tacite reconduction

ANNEXE 9

CONSORT NT

DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Sur les données consolidées 2024

05/06/2025

Référence	DQSE/RSE/DPEF2025
Version	4
Statut	Validé
Description	Déclaration de performance extra financière du Groupe Consort NT sur les données consolidées de l'année 2024 . Le périmètre est Consort France, Consort Italie Consort R&D et Consort Maroc conformément aux données du rapport de gestion. Lorsque les filiales sont concernées, l'information est précisée. La présente DPEF a fait l'objet d'une vérification et d'un avis motivé par le cabinet BM&A.
Classification et/ou Confidentialité	C0 (PUBLIC)
Rédacteur	Mylene PERONET, Consultante RSE
Approbateur	Boris HUGUET, Directeur Qualité
Valideur	Elie COHEN, Directeur Général délégué

Table des matières

1.	Responsabilité Sociétale & Environnementale chez Consort NT	5
1.	Le mot du président.....	5
2.	Le mot du Directeur Général Délégué.....	6
2.	Introduction.....	7
3.	Origine des engagements RSE du Groupe Consort NT.....	7
4.	Gouvernance et stratégie RSE de Consort NT.....	9
5.	Présentation de Consort NT.....	10
5.1.1.	Modèle d'affaires	10
5.1.2.	Nos valeurs	12
5.1.3.	Stratégie de développement	13
5.1.4.	Les objectifs extra financiers.....	13
6.	Stratégie et Gouvernance RSE.....	14
6.1.1.	Stratégie RSE du Groupe Consort NT	14
6.1.2.	Gouvernance – G1.....	14
6.1.3.	Cartographie des parties prenantes	15
6.1.4.	La chaine de valeur	16
6.1.5.	Priorisation des enjeux : Analyse de matérialité	17
6.1.6.	Evolution de la notation extra-financière 2022-2024.....	23
6.1.7.	Les temps forts de l'engagement ESG en 2024	23
6.1.8.	Engagements alignés sur les objectifs de développement durable.....	25
7.	Méthodologie de reporting.....	26
7.1.1.	Période et périmètre de reporting.....	26
7.1.2.	Méthodologie de reporting	26
8.	Principaux risques extra-financiers	26
8.1.1.	Méthodologie de gestion des risques.....	27
8.1.2.	Détails des risques par type.....	27
9.	Accompagner le développement des talents.....	31
9.1.1.	Gouvernance	31
9.1.2.	Enjeux de la politique sociale	31
9.1.3.	Recrutement et intégration.....	33
10.	Diversité et inclusion.....	35
11.	Formation.....	36
12.	Dialogue social.....	37
13.	Equilibre de vie au travail.....	38
14.	Santé et sécurité au travail.....	39
15.	Environnement.....	41
15.1.1.	Enjeux environnementaux	41
15.1.2.	Système de management de l'environnement.....	41
15.1.3.	Prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique dans la stratégie du groupe.....	42

16.	Organisation de Consort NT pour la gestion de l'environnement.....	44
16.1.1.	Sensibilisation des collaborateurs	44
16.1.2.	Mesure de l'impact sur le climat	45
16.1.3.	Maitrise des autres impacts environnementaux	45
16.1.4.	Leviers de décarbonation et principales actions	46
16.1.5.	Synthèse des plans d'action de la politique Climat	47
17.	Utilisation raisonnée des ressources naturelles et gestion des déchets.....	49
17.1.1.	Réduire la consommation de papier	49
17.1.2.	Réduction et tri des déchets	49
17.1.3.	Eau, écosystèmes marins et biodiversité	50
17.1.4.	Biodiversité	51
18.	Éthiques et respect des droits de l'Homme	53
19.	Déontologie.....	53
20.	Éthique des affaires et conformité.....	54
20.1.1.	Prévention et lutte contre la corruption	54
21.	Protection des données et cybersécurité.....	55
21.1.1.	Sécurité des systèmes d'information.....	55
22.	Relations fournisseurs	56
23.	S'engager au service de la souveraineté numérique.....	57
23.1.1.	Engagement solidaire dans la société.....	57
24.	Taxonomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020).....	59
24.1.1.	Démarche pour mettre en œuvre le règlement taxonomie verte	60
24.1.2.	Activités identifiées au regard de la Taxonomie verte.....	60
25.	Synthèse des objectifs de Consort France en matière de RSE	63
26.	Synthèse des objectifs du Groupe Consort NT en matière de RSE	64
27.	Annexes.....	67
27.1.1.	Tableau de correspondance avec le Pacte des Nations Unies	67
27.1.2.	Liste des filiales de Consort NT.....	68
27.1.3.	Reporting détaillé de tous les indicateurs.....	69
28.	Origine des données publiées.....	74

Déclaration de Performance Extra
financière
Rapport d'impact 2024

1. Responsabilité Sociétale & Environnementale chez Consort NT

1. Le mot du président



L'histoire de Consort Group est avant tout celle de femmes et d'hommes engagés, porteurs de valeurs d'éthique, de proximité et de responsabilité. **Nous sommes convaincus qu'une croissance réussie ne se limite pas à la performance économique, mais repose sur une vision globale qui allie développement économique et engagement social et environnemental.**

Notre ambition est claire : construire un avenir collectif, respectueux des personnes, de la société et de la planète. La Responsabilité Sociétale des Entreprises est désormais au cœur de notre stratégie. Elle devient un levier clé pour l'innovation, la compétitivité et le développement durable, en créant de la valeur pour nos clients, nos collaborateurs et toutes nos parties prenantes.

Depuis plus de 20 ans, Consort Group inscrit son développement dans une dynamique exigeante de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, fidèle aux principes du Pacte Mondial de l'ONU. Aujourd'hui, nous accélérons cette démarche en nous engageant pleinement pour un numérique plus responsable, inclusif et respectueux de ses impacts. Nous intégrons cette vision dans toutes nos offres, en développant des solutions qui respectent les enjeux environnementaux et sociaux.

Parallèlement, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie. Nous soutenons le développement de nos collaborateurs, favorisons l'inclusion et valorisons les talents.

Cet engagement, collectif et profondément ancré dans notre culture, guide notre manière de travailler et de construire un avenir plus responsable et solidaire pour tous.

Jason GUEZ

Président Directeur Général
Consort NT

2. Le mot du Directeur Général Délégué



Plus qu'un engagement volontaire, la responsabilité sociétale est pour nous un choix stratégique : elle est pleinement intégrée à notre manière d'agir, de produire, d'innover et de servir nos clients.

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2004, le groupe s'est engagé très tôt dans une trajectoire structurée de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Cet engagement fondateur continue aujourd'hui de guider nos choix stratégiques et opérationnels.

Notre démarche RSE s'exprime à travers des actions concrètes, déployées au cœur de nos opérations. Elle irrigue l'ensemble de nos métiers, nos projets, nos pratiques de management et notre gouvernance. Elle renforce notre attractivité, stimule l'innovation, et nous positionne comme un acteur fiable dans un secteur en constante évolution.

Notre niveau de maturité est reconnu, notamment à travers les notations **EcoVadis** et **CyberVadis**, qui illustrent la rigueur de notre approche et la structuration de nos engagements.

Nous agissons de façon coordonnée sur plusieurs axes :

- En intégrant le numérique responsable dans toutes nos offres et pratiques, en mobilisant l'ensemble des fonctions – DSI – achats, RH, partenaires ;
- En accompagnant les trajectoires des femmes et des hommes qui composent l'entreprise, en soutenant leur évolution professionnelle et leur contribution au projet collectif ;
- En pilotant notre performance extra-financière avec exigence, pour faire de la responsabilité un facteur de croissance, d'efficacité et de différenciation.

Soutenus par notre Système de Management Intégré, nous mettons en œuvre une politique RSE rigoureuse, mesurable et alignée avec les attentes de nos clients et de nos partenaires.

C'est dans l'action quotidienne, portée par nos équipes sur le terrain, que notre responsabilité prend tout son sens. Elles sont les actrices, les garantes et la vraie force de transformation.

Elie COHEN
Directeur Général Délégué
Consort NT

2. Introduction

En 2024, le Groupe Consort NT a décidé de commencer la transition entre la déclaration de performance extra-financière (DPEF) et le rapport de durabilité.

Il s'agit de partager à l'ensemble de ses parties prenantes ses engagements et ses actions RSE et de commencer à se conformer aux normes de durabilité qui seront applicables pour le groupe à l'horizon 2027. En effet, le groupe Consort NT a, de manière volontaire, initié l'intégration du référentiel ESRS (informations de durabilité) dans sa DPEF 2024.

3. Origine des engagements RSE du Groupe Consort NT

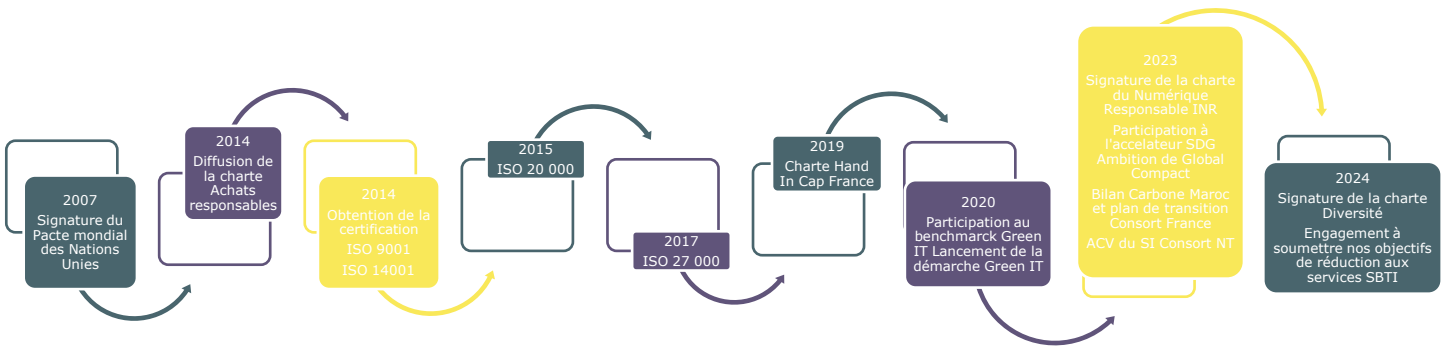


Figure 1 : Frise chronologique des engagements RSE du Groupe Consort NT

Informations générales

4. Gouvernance et stratégie RSE de Consort NT

4.1 Présentation de la démarche

Le Groupe Consort NT publie un rapport de responsabilité d'entreprise intégrant les informations liées à l'impact social, environnemental, sociétal de ses activités et, relatives au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

La pertinence des informations est précisée au regard des principaux risques extra-financiers du groupe tels qu'ils sont exigés dans le cadre de la déclaration de performance extra financière (article L.225-102-1 et R-225-104 à R.225-105-2 du code du commerce).

Le modèle d'affaires de Consort NT et ses filiales est expliqué dans la présentation du Groupe Consort NT.

Le périmètre inclut toutes les filiales de Consort NT et sur base consolidée de publication conformes aux états financiers. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans le ou les paragraphes concernés. La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les informations extra-financières concernent des éléments relatifs à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur de Consort NT. Les risques principaux, la méthodologie, ainsi que les politiques, les procédures et les actions associées à la gestion et leur maîtrise, sont présentés dans le chapitre 8 du présent document.

La performance extra-financière présentée dans ce document constitue le bilan de déploiement et de mise en œuvre des différentes démarches ou politiques sociales, sociétales et environnementales au sein de Consort NT et de l'ensemble des filiales incluses dans son périmètre de consolidation pour l'année 2024. **Le périmètre de consolidation du Groupe Consort NT inclut les sociétés Consort France, Consort Maroc, Consort Italia et Consort R&D.**

Le périmètre des indicateurs est précisé pour chaque thème. Il s'agira essentiellement pour la France des sociétés Consort France et Consort R&D et pour le Maroc de la société Consort Maroc. Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffres d'affaires en 2024.

Lorsqu'il sera mention de Consort NT et ses filiales, le terme utilisé sera « le groupe ».

La définition des horizons de temps est alignée sur les exigences de la réglementation CSRD : Ces estimations portent sur :

- court terme : moins de 1 an ;
- moyen terme : entre 1 et 5 ans ;
- long terme : après 5 ans

5. Présentation de Consort NT

Qui sommes nous ?

Consort, une aventure entrepreneuriale

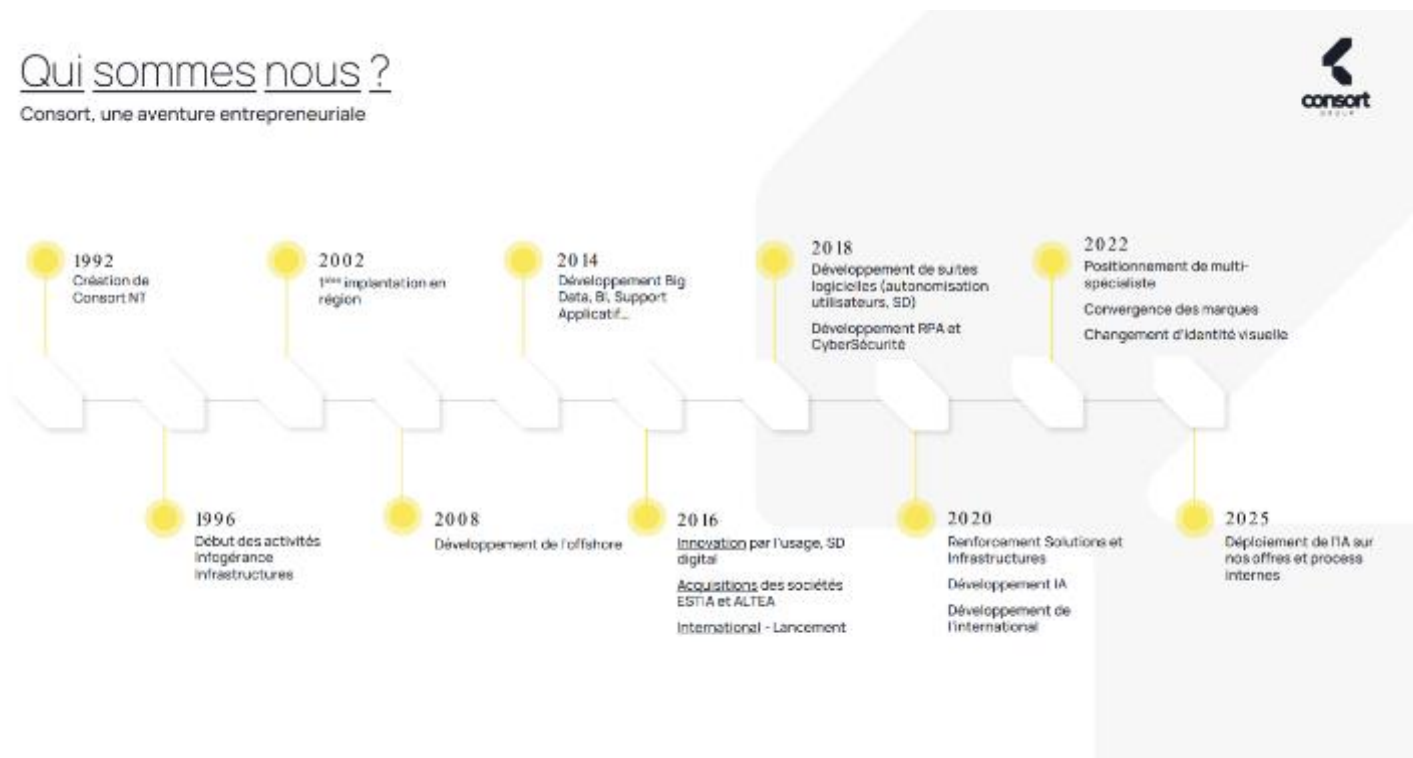


Figure 2 : Frise chronologique du Groupe Consort NT

5.1.1. Modèle d'affaires

Le Groupe Consort NT est reconnu comme un acteur majeur de la Tech, en particulier dans les activités suivantes :

- **Conseil et intégration de systèmes** : accompagner les clients dans leur transformation numérique et durable par le conseil, la conception, la maintenance et l'amélioration continue des systèmes d'information, la valorisation des données ou gestion complètes des systèmes,
- **Digital Workplace** : gérer les environnements Cloud hybride, transformer les infrastructures et les modèles opérationnels, et mettre en œuvre des solutions de travail évolutives,
- **Services de cybersécurité** : prévenir les risques, protéger les informations sensibles, détecter et répondre aux menaces,
- **Solutions métiers** : développer et mettre à disposition des solutions packagées dans les domaines de la banque et des institutions financières, les transports, les collectivités et le monde industriel et proposer une gamme complète de services métier et de solutions incluant le conseil, la définition de modèles opérationnels cibles, la transformation par le développement de stratégies de transition et de transformation, et la prestation de services opérés.

Compte tenu de son organisation par métiers, le Groupe Consort NT, comme toutes les ESN, est sollicité par ses clients et prestataires sur des périmètres globaux, dans le cadre de contrats avec des engagements formalisés sur des niveaux de service.

Dans un contexte difficile, le groupe a réussi à relever les multiples défis, tant sur le plan d'une conjoncture internationale en ralentissement que sur l'évolution du modèle et des besoins de ses clients. Pour le Groupe

Consort NT, le double enjeu est de satisfaire les attentes de ses clients tout en renforçant son attractivité et la fidélisation de ses collaborateurs, son capital n°1.

Au-delà des chiffres, le groupe a pris un virage structurel en consolidant son organisation pour répondre aux enjeux de nos clients. Fédérant ses expertises, le groupe décline par division métiers intégrant des compétences et des services sur mesure.

S'agissant de nos éléments financiers :

En 2024, la contribution au chiffre d'affaires consolidé est de **4 524 725,2€ pour le Maroc et 145 085 529,79€ pour la France**. Ce chiffre d'affaires est directement généré par les activités de conseil et de services numériques conduites sur chacun des marchés ciblés.

Le Groupe Consort NT ne génère pas de revenus directs liés à des activités immobilières, aux combustibles fossiles, à la production chimique, aux armes controversées ou encore à la culture et la production du tabac.

1875 collaborateurs travaillent chaque jour pour soutenir les projets et services chez nos clients.

D'un point de vue marché :

Nous sommes présents en France et au Maroc. En effet, le choix est fait d'une présence géographique favorisant une vraie proximité avec nos clients et une capacité d'accompagner nos clients français dans leur stratégie à l'international. En France, nous bénéficions d'un barycentre parisien et une dynamique de proximité régionale forte avec aujourd'hui 8 agences et bureaux hors Paris

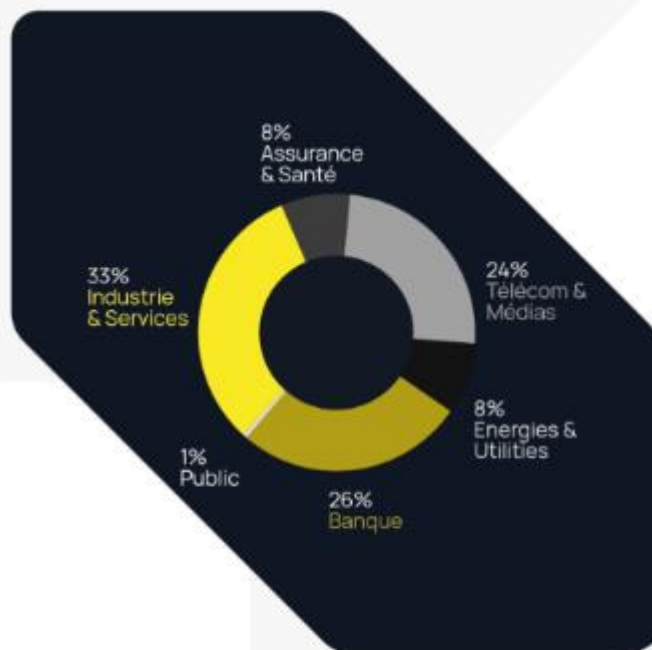
Il est à noter que le Groupe Consort NT bénéficie d'une présence sectorielle équilibrée. Cet équilibre nous permet une indépendance par rapport aux éventuelles tensions sur certains marchés et contribue à sa durabilité.



Des équilibres financiers au service d'une croissance durable



Une présence sectorielle équilibrée avec une base de clientèle fidèle parmi les grands comptes et ETI



NB : Données fin 2024

5.1.2. Nos valeurs

Présenter le Groupe Consort NT, c'est aussi parler de nos valeurs, articulées autour de la symétrie des attentions pour nos clients comme nos collaborateurs.

Ces valeurs se déploient et se vivent au quotidien.

- **Agilité** – celle-ci se traduit au quotidien, pour chacun de nos clients, dans une réponse apportée sur-mesure ; pour nos collaborateurs, elle est indissociable du respect de nos engagements de développement de leur employabilité, ainsi qu'au déploiement de notre politique RH ;
- **Attention** – au-delà de la simple écoute, elle nous permet de comprendre les attentes et les besoins réels de nos clients comme ceux de nos collaborateurs ;
- **Proximité** – tant avec nos clients et qu'avec nos collaborateurs, elle est facilitée par notre déploiement géographique, et par la qualité des liens et des interactions que nous entretenons avec chacun ;
- **Innovation** – nous permet d'offrir à nos clients des solutions et des expertises les projetant à l'étape d'après ; pour nos salariés, elle se traduit par la volonté de pousser des méthodes de management novatrices / de favoriser l'expression au travers de l'idéation / par la mise en place de bacs à sable pour travailler leurs expertises et construire les offres de demain ;
- **Engagement et Éthique** qui nous permettent une collaboration dans la transparence et confiance.



5.1.3. Stratégie de développement

Le Groupe Consort NT continue sa progression pour rester un acteur majeur des services numériques. Pour cela, le groupe a plusieurs atouts :

- Un positionnement et des offres adaptées aux enjeux de ses clients ;
- Un système de management intégré autour de quatre normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 20000, ISO 27001 ;
- Une organisation du delivery certifiée ISO 20000 ;
- Une situation financière qui permet de soutenir sa croissance.

5.1.4. Les objectifs extra financiers

Le groupe a pour objectif de poursuivre son développement en France et au Maroc avec un focus sur l'efficacité commerciale, le goût et la détermination à croître. Les objectifs à moyen terme et à compter de 2024 porteront sur :

- Le déploiement de la marque employeur : renforçant l'attractivité auprès des talents du groupe, tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement.
- La poursuite des parcours et le développement des compétences, tout en favorisant l'inclusion et la promotion de la diversité ;
- Le développement de solutions innovantes et durables intégrant la réduction des impacts environnementaux et sociaux pour créer de la valeur pour les clients, notamment avec l'intégration de l'intelligence artificielle et son impact sur l'environnement ;
- Les achats responsables pour accompagner la performance RSE des fournisseurs et partenaires ;
- Un engagement en faveur de l'environnement avec le déploiement du plan de transition Numérique responsable ;

6. Stratégie et Gouvernance RSE

6.1.1. Stratégie RSE du Groupe Consort NT

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est aujourd'hui intégrée comme une composante indispensable des activités business et comme une opportunité. Ainsi, le groupe a décidé de l'utiliser comme une source d'innovation et d'avantage compétitif, en interne comme pour nos clients, en mobilisant l'ensemble de ses parties intéressées.

Le Groupe Consort NT fonde sa stratégie et ses plans d'actions en matière de durabilité et de Responsabilité d'entreprise sur ses valeurs, sur l'engagement des managers et de l'ensemble des salariés, ainsi que sur les résultats de l'analyse de double matérialité. Au fil des années, le groupe s'est progressivement doté d'orientations stratégiques en matière de durabilité portées par le comité éthique et soutenu par la Direction Générale de l'entreprise.

En 2024, le groupe a consolidé la plupart de ses actions phares et en a initié des nouvelles, aussi bien en France qu'au Maroc. L'arrivée de la CSRD (Corporate Sustainability Directive) contribue à renforcer la diffusion de nos plans d'action et de nos engagements afin de répondre aux nouvelles attentes réglementaires

6.1.2. Gouvernance – G1

Depuis 2016, le Groupe Consort NT a fait le choix d'inscrire la gouvernance de ses engagements RSE, en cohérence avec la stratégie de Consort Group dans le cadre de son Système de Management Intégré (SMI), via une approche par les risques.

Le SMI accompagne le développement du groupe autour de sa vision et de son ambition pour, notamment, un numérique plus responsable.

La gouvernance RSE du groupe repose sur le comité Éthique créé au sein du Comité exécutif.

Le comité Éthique s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2024 afin de suivre et de décider des actions à déployer en lien avec les objectifs de la Direction Générale. La feuille de route reprend les enjeux matériels identifiés auprès des parties prenantes internes et externes. Elle comprend les sujets sur lesquels le groupe souhaite progresser dans les prochaines années. Ses objectifs sont repris à la fin du chapitre.

En 2024, ce comité est composé de 11 membres, présidé par le Directeur Général délégué avec des responsables de Directions opérationnelles et support ; **(6 femmes et 5 hommes)**.

Les décisions du comité Éthique ont permis de porter des sujets concrets déployés, notamment, pour l'année 2024 poursuivre les engagements pris en développant les axes suivants :

Environnement : Reduction et atténuation de l'empreinte carbone (ESRS – E1)

- Révision du bilan carbone selon le GHG Protocol avec un plan de décarbonation qui sera soumis au SBTi
- Transition vers une économie circulaire
- Gestion responsable des impacts de nos activités (bâtiments, voitures, Facility Management)
- Approfondissement des pratiques d'achats responsables

Social et sociétal (ESRS – S1 – S3)

- Évolution de la promesse employeur du Groupe autour d'un socle commun qui regroupe les messages à diffuser en interne et en externe
- Renforcement des actions sur l'inclusion en interne et chez ses prestataires ;
- Cybersécurité et protection des données.
- Ancrage local et soutien à l'emploi local.
- Nouveaux rapports au travail. Santé, bien-être et qualité de vie au travail.

Les instances de suivi et pilotage

- Un reporting mensuel à la Direction Générale est réalisé par le Directeur du Pôle Qualité, RSE & Certifications pour rendre compte de l'avancement de la démarche.

La Commission Transition Écologique au sein du Comité Social d'Entreprise (CSE) de Consort France, mise en place pour être consulté sur la politique environnementale et renforcer le dialogue social, s'est réunie deux fois au cours de l'année 2024.

6.1.3. Cartographie des parties prenantes

Pour renforcer son attractivité, le Groupe Consort NT doit démontrer à ses parties intéressées (clients, collaborateurs et candidats, actionnaires et investisseurs, partenaires, fournisseurs, société civile) que ses engagements de Responsabilité d'Entreprise sont au cœur de sa stratégie et de son action. Ainsi, le groupe développe des relations de confiance et un dialogue transparent, ouvert et inclusif avec ses parties intéressées et les associe à ses engagements et programmes d'action.

Parties prenantes	Modalité de dialogue	Engagements
Clients	▪ Revues régulières des projets ▪ Revues de comptes clients ▪ Réponses aux questionnaires ESG de nos clients lors de référencements, d'appels d'offres et de nouveaux projets Réponses aux questionnaires des analystes ESG demandés par nos clients: EcoVadis, Acesa, etc... ▪ Engagements au travers de contrats et de chartes	- Transparence - Respects des exigences environnementales - Partage et recherche commune de bonnes pratiques
Fournisseurs	▪ Revues de comptes ▪ Dispositifs d'appel d'offres intégrant l'ensemble des exigences ESG - Engagements au travers de la signature de la charte des fournisseurs et partenaires - Engagements des fournisseurs sur les exigences de conformité: documents collectés au travers de Actradis ▪ Évaluation par EcoVadis des fournisseurs cibles	- Pérennité des relations - Clauses sociales et environnementales - Réalisation d'audits

	- Achats inclusifs avec le recours en France au STPA (Secteur du travail protégé et adapté) - Accès facilité aux fournisseurs intégrant des critères égalité des chances et diversité, aux PME	
Collaborateurs Candidats	- Formation des collaborateurs en e-learning - Sensibilisation interactive Anticorruption, RGPD, RSE - Déploiement de nouveaux modules de sensibilisation: Fresque du Climat, Fresque du Numérique - Parcours digital d'intégration pour les nouveaux collaborateurs	- Mesure de la satisfaction - Maintien dans l'emploi et évolution des rémunérations - Dialogue social et négociations collectives - Santé et sécurité - Formation et évolution - Non-discrimination - Sensibilisation sur le numérique responsable
Investisseurs	- Réponses aux questionnaires des agences extra financières - Rencontres régulières avec les investisseurs	- Amélioration gestion des risques - Respect de la réglementation finance durable
Partenariats	- Partenariats avec l'INSA de Lyon. Numérique Durable : signature Charte INR - Handicap International au Maroc - United Heroes : bien-être au travail	- Accompagnement à l'insertion dans les métiers du numérique - Aide à l'amélioration de la qualité de vie au travail par le sport
Société	- COP » du Pacte Mondial des Nations Unies : publication annuelle de la « Communication sur le progrès » - Engagement avec différentes associations en France et au Maroc.	- Implication dans les actions solidaires - Transparence de l'information

Table

Tableau 1 :Parties prenantes du Groupe Consort NT

Ces résultats sont issus du baromètre interne, d'enquêtes auprès des fournisseurs et des attentes des clients réalisées dans le cadre de la relation-client.

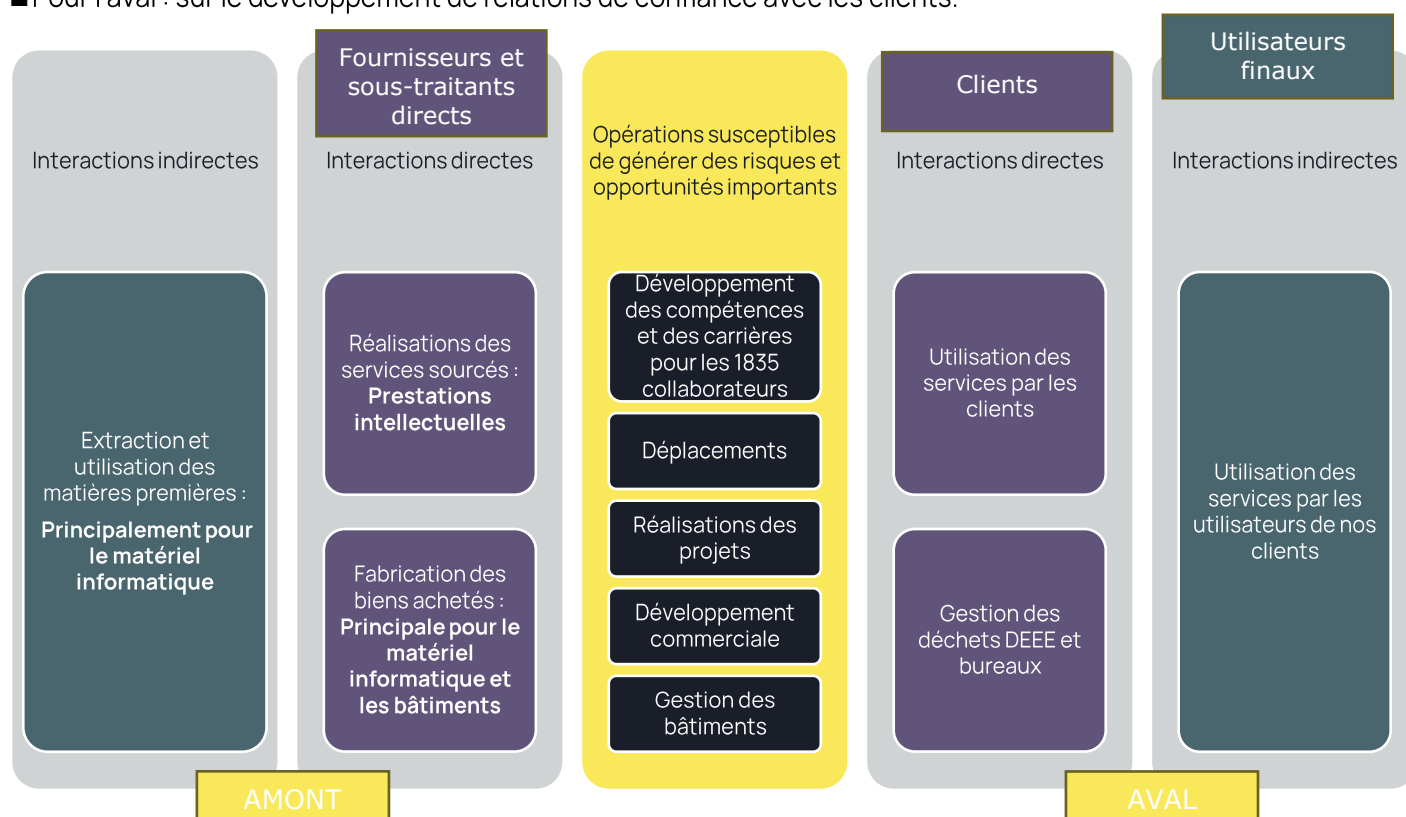
6.1.4. La chaîne de valeur

La chaîne de valeur du Groupe Consort NT est le reflet opérationnel de la stratégie et du modèle d'affaires de l'entreprise.

Le groupe exerce une activité de services numériques qui repose principalement :

■ Pour l'amont : sur un volume limité de biens physiques, principalement composé de matériel informatique et de services, dont la fabrication et la maintenance dépendent elles-mêmes des ressources primaires ;

- Pour les opérations propres à l'activité : sur le développement de relations de confiance avec les parties prenantes (interne et externe), et l'adéquation des compétences et expertise des salariés avec la stratégie ;
- Pour l'aval : sur le développement de relations de confiance avec les clients.



Afin d'offrir à ses clients des services numériques adaptés à leurs besoins, et de générer durablement de la valeur auprès de ses parties prenantes, le Groupe Consort NT a organisé sa chaîne de valeur de manière à soutenir la résilience et la performance de son modèle d'affaires à travers sa politique Achats responsables.

6.1.5. Priorisation des enjeux : Analyse de matérialité

Les opérations du Groupe Consort NT susceptibles de générer des impacts risques et opportunités importants sont liées :

- Au développement des compétences, mobilité et évolutions professionnelles des 1875 collaborateurs
- Au développement commercial et des offres
- Au déplacement des salariés
- Au fonctionnement des bureaux
- A la réalisation des projets.

La feuille de route RSE est guidée par deux approches complémentaires :

- Cartographie des risques
- Analyse de matérialité

Le Groupe Consort NT veille également à aligner ses engagements prioritaires sur les Objectifs de Développement durable, en tant que signataire du Pactes des Nations Unies.

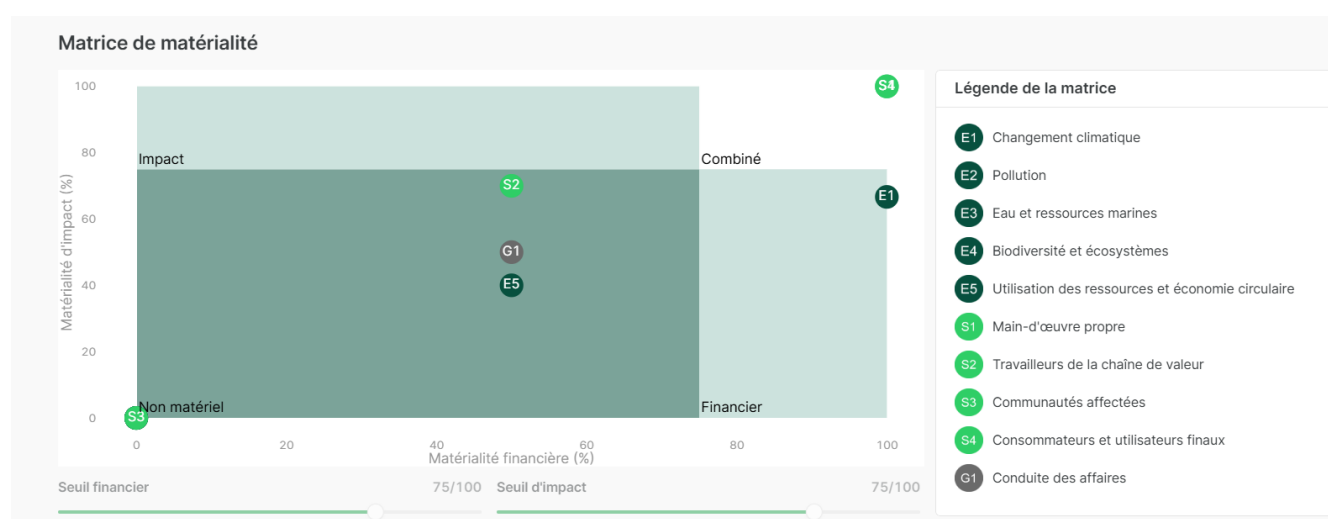
En prévision des obligations liées à la CSRD (et l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations sociales,

environnementales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales), une analyse approfondie a été réalisée pour définir une nouvelle matrice de double matérialité - matérialité financière et matérialité d'impact.

Le cadre CSRD exige que le groupe rapporte à la fois la matérialité financière et la matérialité d'impact. Pour la matérialité d'impact, il s'agit de divulguer les impacts environnementaux et sociaux significatifs de nos opérations et comment nous gérons ces enjeux. Cela garantit un rapport sur la durabilité complet et conforme aux directives d'EFRAG.

Les évaluations de matérialité d'impact se sont basées sur :

- Des questionnaires avec les impacts positifs et négatifs, et des enquêtes pour recueillir des données qualitatives.
- Un système de notation pour évaluer la matérialité.



Les résultats de l'analyse de double matérialité témoignent du caractère crucial pour le Groupe Consort NT des enjeux, au regard de son modèle d'affaires :

- la priorité à la formation et aux compétences, la protection et confiance des salariés, l'égalité des chances et diversité (ESRS S1) ;
- la cybersécurité et le développement d'un numérique responsable (thèmes spécifiques).
- Les enjeux environnementaux (ESRS E1, E5) s'inscrivent comme des axes de résilience à moyen ou long terme pour la stratégie, les projets clients (appels d'offres, réputation) et les opérations.

Dans une moindre mesure, la matrice de double matérialité illustre également les effets de la chaîne d'approvisionnement du numérique sur l'environnement (ESRS E1, E5) ainsi que ceux des activités de Consort France et Consort Maroc sur les territoires et la société (ESRS S3, S4), ainsi que dans la conduite des affaires (ESRS G1).

Les impacts, risques et opportunités associés à chaque enjeu de durabilité matériel ainsi que leurs liens avec la stratégie, le modèle économique et la chaîne de valeur sont détaillés avec les différentes parties du rapport. Les caractéristiques des activités du groupe relativement homogènes partout où il intervient, les résultats présentés s'appliquent à l'ensemble de ses activités.

Tableau de bord – Feuille de route ESG par pays

Engagement	Enjeux de la matrice de matérialité	Principaux indicateurs	2022	2023	2024
Renforcer la marque employeur : pour fidéliser et recruter les meilleurs experts métiers du marché Développer les compétences avec Consort Academy, tout en favorisant l'inclusion et la promotion de la diversité ODD 3, 4, 5, 8, 10 et 17	Développement des compétences : Développer les expertises des collaborateurs et renforcer les compétences pour répondre aux évolutions du marché, améliorer leur performance accompagner leur employabilité et soutenir leur engagement dans la durée - Attractivité des métiers et fidélisation des talents « Marque Employeur » : Attirer les meilleurs en tant qu'employeur de référence et leur proposer un parcours de carrière à la hauteur de leur potentiel.	Taux de recrutement (France)	28%	35,5%	32%
		Taux de recrutement (Maroc)	81%	61,70%	41%
		Taux de recrutement (Groupe Consort NT)	Non calculé	33%	36,5%
		Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation en France	2,46%	3,32%	2,99%
	Égalité des chances et diversité Promouvoir l'égalité des chances, vecteur d'attractivité et de performance et lutter contre toute forme de discrimination	Taux de féminisation des effectifs (France)	20%	19,2%	19,1%
		Taux de féminisation des effectifs (Maroc)	47%	44%	52%
		Taux de féminisation des effectifs (Groupe Consort NT)	Non calculé	21,9%	23%

	Santé et sécurité, conditions de travail : Favoriser l'épanouissement des salariés, prévenir les risques professionnels en préservant la santé et la sécurité des salariés et sous-traitants	Taux de fréquence des accidents du travail (France)	3,05	4,87	8,34*
		Taux de gravité des accidents du travail (France)	0,393	0,176	0,29
	Dialogue social Instaurer un dialogue social constructif pour accompagner le projet d'entreprise à long terme	Participation au baromètre NT.ONE Groupe Consort NT	8%	14%	16,21%
Atténuer l'impact des activités du Groupe sur l'environnement et contribuer à la lutte contre le changement climatique en associant l'ensemble des composantes de la chaîne de valeur Enjeux ESG prioritaires : Contribution à la lutte contre	Poursuivre la trajectoire de réduction selon SBTi (changement en 2023. Le bilan Carbone est réalisé avec le GHG Protocol (1))	Scope 1 (tCO ₂ eq)	883 BEGES	326,2 ¹	442,7²
		Scope 2 (tCO ₂ eq)	< 1 BEGES	190,1 ¹	172,1²
		Scope 3 (tCO ₂ eq)	2972 BEGES	3280,8 ¹	3007,4²

¹ Le groupe a fait évoluer sa méthodologie de calcul du Bilan Carbone au cours de l'année 2024. Cette évolution a permis une prise en compte plus précise et exhaustive des émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'actualisation des facteurs d'émission, l'élargissement du périmètre des postes analysés conformes aux dernières recommandations du GHG Protocol.
Cette évolution méthodologique a entraîné une modification des valeurs des émissions déclarées sur les différents scopes (1, 2 et 3), rendant les données à partir des données de 2023 et suivantes non strictement comparables à celles des données 2021 (faite en 2022).

² Les données 2024 peuvent être comparées à 2023 car il s'agit de la même méthodologie (GHG Protocol)

le changement climatique ODD 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 17		Actions pour promouvoir le numérique Responsable – Groupe Consort NT	Sensibilisation par Webinar Participation au Digital CleanUp Day Formation au Green IT	Fresque du numérique Digital CleanUp Day Mooc NR	Fresque du numérique Digital CleanUp Day Opération Recyclage Atelier du Bocage Webinaire Bilan Carbone
Agir de manière éthique dans le fonctionnement du Groupe au quotidien et dans toutes ses activités	Protection des données et sécurité des activités et Anticorruption	Pourcentage de collaborateurs ayant suivi le serious Game RGD Groupe Consort NT	70,50%	83,09%	84,3%
		Pourcentage de collaborateurs formés à la prévention de la corruption et du trafic d'influence par le serious Game Groupe Consort NT	79,9%	75,45%	82.86%
	Achats responsables Travailler avec des fournisseurs et prestataires alignés sur les enjeux sociaux, éthiques et environnementaux du Groupe	Notation Achats Ecovadis Groupe Consort NT	50/100	50/100	69/100
Maturité ESG	Notation ECOVADIS	Notation globale ECOVADIS	68/100	64/100	73/100

Les indicateurs ESG sont formalisés avec un code couleur par périmètre. Ils concernent le périmètre France. Quand les données du Maroc sont disponibles, la précision est apportée. Lorsque les données concernent tout le périmètre Consort NT, il est indiqué Groupe Consort NT

*Pour 2024, ce taux est désormais calculé à partir du nombre d'heures travaillées réelles sur l'année

Consort France
Consort Maroc
Groupe Consort NT

Code couleur par société

6.1.6. Evolution de la notation extra-financière 2022-2024

Agence d'évaluation extra-financière	2022	2023	2024
EcoVadis	68/100	64/100	73/100
CyberVadis*	Non réalisé	Non réalisé	939/1000

*La notation concerne le groupe Consort NT

Nous avons continué à progresser en enregistrant une augmentation de 9 points par rapport à notre précédente évaluation. Consort NT a pris en compte les recommandations d'EcoVadis en développant ou renforçant notamment :

- notre Politique relatives à l'environnement,
- notre démarche sociale (diversité et inclusion)
- nos achats responsables,
- plusieurs démarches transversales (SBTi, Charte de la Diversité, Charte Relations Fournisseurs et Achats responsables)
- le renouvellement et extension de périmètre pour nos certifications environnementales et sociétales liées (ISO 14001, ISO 27001).
- l'ensemble des mesures relatives à la consommation énergétique, aux gaz à effet de serre et à la gestion des déchets ; en passant par les conditions de travail, la santé et la sécurité des employés, la diversité, l'égalité professionnelle et l'inclusion pour ne citer qu'eux.

6.1.7. Les temps forts de l'engagement ESG en 2024

En 2024, nous avons continué à renforcer la présence du groupe pour consolider notre position de partenaire stratégique dans les défis technologiques et environnementaux de nos clients.

L'inclusion : un véritable enjeu de société

Pour le groupe, les temps forts sur ce sujet ont contribué à renforcer nos engagements autour de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Une campagne de sensibilisation a été déployée à l'échelle du groupe par une série de communication sur les réseaux sociaux avec Handicap International, une semaine d'informations en interne et des challenges sur le thème du handicap.

Au Maroc, Consort a participé au premier salon inter-entreprise sur la diversité et l'inclusion aux côtés de ses partenaires.

FAITS MARQUANTS

Engagement social

Conception et déploiement de nouveaux parcours de formation sur le numérique responsable et l'accessibilité numérique à destination de tous les collaborateurs : 152 heures de formation

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un webinaire a été organisé sur les Femmes dans le numérique en partenariat avec Numeum.

Poursuite du partenariat avec INSA Lyon avec la participation à un forum Étudiants qui a permis l'embauche en CDI et plusieurs stages (6 étudiants) qui démarreront en 2025 (4^{ème} ou 5^{ème} année d'école d'ingénieur).

Lancement de Consort Academy : un centre de formation interne agréé Qualiopi pour le développement des compétences de nos collaborateurs.

Engagement sociétal

Tous engagés : une initiative qui accompagne les collaborateurs à agir auprès d'associations et ainsi prendre part à notre démarche RSE. Lancée au 3^{ème} trimestre 2024, « Tous engagés » a permis à 5 collaborateurs de s'engager auprès d'associations locales en France.

Le groupe va plus loin dans son engagement sociétal, à travers le programme Santé au travail et le sponsoring Level Up. Il s'agit d'une part, d'allier engagement et santé en soutenant deux associations : **Be Com Tech** qui accompagne les jeunes filles dès le collège à la découverte des métiers du numérique et la **Fédération Française de Handisport** dans le cadre de Paris 2024.

D'autre part, **le sponsoring Level Up** : un programme participatif qui a permis de soutenir deux projets de collaborateurs.

- **Fraternibus**, avec un don de 5000€ finançant ¾ du projet. Fraternibus a vocation à répondre à 4 typologies de besoins ;
 1. Accueillir les personnes et apporter un moment de convivialité
 2. Rompre l'isolement
 3. Favoriser un accès aux droits identique pour chacun
 4. Échanger sur les problématiques quotidiennes et primaires des personnes
- **Ascension du Manaslu au Népal**, avec un don de 2000€ : Au-delà du défi sportif personnel, il s'agit également d'un engagement environnemental et sociétal avec l'association *Himalayan Voices Echoe* qui a pour but de mettre en lumière le travail d'une organisation de jeunes népalais qui œuvrent sur le terrain pour promouvoir un tourisme écoresponsable et durable en Himalaya.

Signature de chartes d'engagement

- charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables
- charte Diversité

Engagement environnemental

En partenariat avec Reforest'Action, engagement à planter un arbre à chaque fois qu'un nouveau talent est recruté. Une action qui vise à accélérer le reboisement de forêts dans les pays d'implantation du Groupe Consort NT (en France et au Maroc). Ainsi, ce sont **300 arbres qui ont été plantés ou préservés et 100 réductions d'émissions label Bas-Carbone financés**.

Électrification de notre parc automobile : en progressant vers l'électrification complète de notre parc automobile, nous avons atteint un taux d'électrification **de 81.4% en 2024** et sommes sur la bonne voie pour atteindre un taux d'électrification de 100 % d'ici 2030.

Programme de collecte et recyclage des mobiles avec les Ateliers du Bocage pour le siège en France dans le cadre de la semaine du développement durable : **12.7 kg de matériels de téléphonie collectés soit 77% de réemploi vers des filières de revente ou de recyclage**. Cette démarche sera déployée à partir de 2025 sur tous les sites en France.

6.1.8. Engagements alignés sur les objectifs de développement durable

Depuis 2004, sous l'impulsion de son Président Jason GUEZ, le groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. Cette adhésion est une démarche à long terme. Elle se traduit par des actes constituant notre Communication de Progrès (CoP).

C'est la raison pour laquelle nous prenons soin de nous assurer, aux côtés des 9 500 entreprises internationales signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, que notre démarche de Responsabilité d'Entreprise et les programmes d'action qui lui sont associés sont en cohérence totale avec les principes du Pacte et les Objectifs de Développement Durable. En adhérant au Pacte Mondial, Consort NT et ses filiales s'engagent à promouvoir les dix principes définis par l'ONU auprès de ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires.

DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
- 2 Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 Contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8 Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 10 S'engager dans une démarche GREEN IT.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 11 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

7. Méthodologie de reporting

7.1.1. Période et périmètre de reporting

La présente déclaration performance extrafinancière présente les éléments et résultats de la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les informations présentées correspondent au périmètre de consolidation comptable ou aux données des filiales Consort France, Consort R&D et Consort Maroc

La liste des filiales incluses dans ce périmètre figure en chapitre 2 des annexes.

7.1.2. Méthodologie de reporting

Le contenu du rapport a été élaboré sur la base d'indicateurs sélectionnés de façon à rendre compte des principaux impacts économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux des activités du groupe.

Le choix de ces indicateurs repose sur les recommandations d'organismes internationaux de référence comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE, de l'OIT, ainsi que sur les normes du Système de Management Intégré (ISO 14001, ISO 9001, ISO 27001, ISO 20000) et sur la responsabilité sociétale des organisations (ISO 26000).

Les indicateurs ont été collectés, calculés et consolidés avec l'appui d'outils dédiés.

8. Principaux risques extra-financiers

Le Groupe Consort NT procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sa situation extra financière ou ses résultats (ou sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après.

La description des risques ci-après ne saurait être exhaustive et que d'autres risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le groupe puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Cette présentation des risques n'a donc pas vocation à présenter l'ensemble des risques du Groupe Consort NT. L'appréciation de leur ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes, de l'évolution des activités ou des effets des mesures de gestion des risques.

Pour chacun des risques, le descriptif du risque est précisé en expliquant de quelle manière il peut affecter le groupe ainsi que les éléments de gestion du risque associés, à savoir : la gouvernance, les politiques, les procédures et les contrôles.

L'identification des risques, l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions associés sont menés au travers du Système de Management Intégré du Groupe Consort NT.

8.1.1. Méthodologie de gestion des risques

La gestion des risques a pour objectif de limiter les effets de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs du Groupe Consort NT. C'est un travail d'anticipation qui consiste à identifier les risques, à en évaluer les effets possibles et la probabilité d'occurrence, de manière à pouvoir définir l'ordre de priorité des actions à conduire pour limiter l'impact et la vraisemblance des risques identifiés comme majeurs. Cette démarche permet de rationaliser les choix et d'optimiser les protections grâce auxquelles le groupe va pouvoir atteindre ses objectifs dans le respect des ressources qu'elle est prête à mobiliser.

8.1.2. Détails des risques par type

Le Groupe Consort NT a passé en revue ses principaux risques extra-financiers à partir de :

- L'analyse de leur matérialité
- Leur pertinence
- Leur gravité liée à l'analyse des risques financiers.

La Direction Qualité a identifié, hiérarchisé et défini les principaux risques extra financiers et ils ont été validé par la Direction générale. Pour cela, elle s'est appuyée sur le modèle d'affaires, la matrice de matérialité et les sujets extra financiers de l'entreprise.

L'analyse de double matérialité réalisée a confirmé les risques identifiés dans le système de management intégré du groupe.

Il s'agit de 8 risques extra-financiers, associés aux enjeux de la matrice de matérialité. Cela conforte la cohérence de la démarche du groupe et permet de maximiser la satisfaction client.

8.1.2.1. *Attractivité et fidélisation des collaborateurs*

Les exigences de qualité, de résultats et d'innovation dans un contexte très concurrentiel sont en constante évolution. La réussite du Groupe Consort NT pourrait être impactée en cas de difficulté de recrutement et fidélisation des collaborateurs.

La stratégie du Groupe Consort NT pour attirer de nouveaux talents et fidéliser les collaborateurs est détaillée dans la politique sociale.

Enjeux RSE matériels liés à ce risque – ESRS S1:

- Diversité et égalité des chances ;
- Attraction et fidélisation des talents ;
- Promotion et féminisation des métiers de l'Ingénieur ;
- Dialogue social.

8.1.2.2. *Gestion des compétences*

L'innovation est un des piliers du Groupe Consort NT. Un manque d'expertise et de compétences pour accompagner les clients pénaliserait fortement le groupe.

Face à ce risque, le parcours de développement des compétences du groupe aide chaque collaborateur à maintenir ou renforcer son employabilité.

Les actions du groupe sur la gestion des compétences sont décrites dans le chapitre de la politique sociale.

Enjeux RSE matériels liés à ce risque - ESRS S1:

- Développement des compétences
- Innovation
- Satisfaction client

8.1.2.3. Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont une responsabilité essentielle pour le groupe.

Il s'agit pour Consort NT et ses filiales d'optimiser les conditions de travail de ses collaborateurs. Pour maîtriser le risque de dégradation des conditions de travail, le groupe a déployé une démarche de prévention et de protection de la santé et de la sécurité. Elle s'appuie sur la réglementation et sur le système de management intégré.

La démarche de Santé et Sécurité au travail est décrite dans le chapitre de la politique sociale.

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque - ESRS S1:

- Santé et sécurité au travail
- Bien-être au travail

8.1.2.4. Changement climatique

Le Groupe Consort NT est un acteur majeur des services numériques. L'absence de stratégie liée au changement climatique représente un risque majeur pour son développement. Aussi le groupe se doit de maîtriser son empreinte environnementale et proposer des solutions durables à ses clients.

Les solutions pour réduire l'impact du changement climatique est également une opportunité business. Le groupe Consort NT a intégré le management de l'environnement ISO 14001 à son système de management intégré (périmètre France). **La notation Ecovadis de 86/100 montre l'engagement du groupe sur ces sujets, en augmentation de 6 points par rapport à la dernière notation.**

La politique environnementale et son plan d'actions sont décrits au chapitre 5.

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque - ESRS E1:

- Empreinte environnementale
- Mobilité durable
- Numérique Responsable
- Contribution au succès des stratégies RSE clients

8.1.2.5. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des informations et la cybersécurité sont des enjeux stratégiques majeurs pour le groupe. Les risques liés à son système de sécurité de l'information sont une menace pour ses activités et ses clients. Le Groupe Consort NT a défini une politique de la sécurité des systèmes d'information et mis en place le management associé avec la certification ISO 27001 de tous ses sites.

La démarche est décrite au chapitre « Sécurité des systèmes d'information ».

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque : ESRS G1

- Sécurité des systèmes d'information et protection des données personnelles et des clients.

8.1.2.6. *Ethique et Anti-corruption*

Pour le groupe, l'intégrité et le respect des lois et des réglementations est primordial. Cependant, le groupe peut s'exposer aux risques de violation de la Charte Éthique ou de la réglementation. Aussi, avec son système de management intégré et l'appui de la Direction Qualité, le groupe a renforcé ses procédures internes de transparence et de lutte contre la corruption, conformément à la loi Sapin II. Les actions mises en place par la Direction Qualité sont détaillées au chapitre Éthique et conformité.

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque : ESRS G1, S1,S2,S4

- Éthique des affaires et conformité.

8.1.2.7. *Développement local et dialogue avec les parties prenantes*

C'est dans l'ADN du groupe de s'engager auprès des parties prenantes locales. En France ou au Maroc, le groupe contribue au développement de ses territoires d'implantation par son employabilité.

De plus, le Groupe Consort NT soutient des actions de solidarité ou environnementales et travaille avec les PME/TPE locales ou les entreprises adaptées.

Cette partie est détaillée dans le chapitre Engagement solidaire et développement local.

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque : ESRS S1, S2,S4

- Dialogue avec les parties prenantes
- Développement local des communautés

Le groupe reste très vigilant sur les activités de ses fournisseurs et sous-traitants. Il en va de sa responsabilité sociétale et de ses partenaires. Le risque serait de recourir à des fournisseurs ou sous-traitants ayant un niveau d'exigence RSE inférieur au sien.

Le groupe a mis en place une démarche d'achats responsables intégré dans son système de management intégré. En 2024, nous avons également signé la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

La démarche est détaillée dans le chapitre « Entretenir des relations durables avec ses fournisseurs et sous-traitants ».

Les enjeux RSE matériels liés à ce risque : ESRS S2

Achats responsables

Impact environnemental des achats

LA POLITIQUE SOCIALE

9. Accompagner le développement des talents

Les informations en matière sociale sont issues pour l'essentiel du système d'information de la Direction des Ressources Humaines du groupe sur la base du bilan social de Consort France conformément aux articles L. 2312-28 à L. 2313-35 du code du travail.

Le groupe Consort NT respecte les principes et droits fondamentaux de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le groupe promeut également les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et s'engage à :

- Respecter les législations sociales communautaires ou nationales et les conventions collectives de chaque pays où le groupe exerce ses activités, ou, le cas échéant, à mettre en place des mesures destinées à améliorer les relations professionnelles.
- Respecter en particulier la liberté d'association et le droit à la négociation collective dans chacun des pays concernés, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants

Par ailleurs, le Groupe Consort NT condamne fermement l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains ainsi que la discrimination en matière d'embauche et d'emploi à travers sa charte éthique et de déontologie.

Le Groupe Consort NT répond aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et contribue de façon directe ou indirecte aux objectifs de développement durable.

Dans la continuité de ces engagements, il met en œuvre une politique de Responsabilité Sociale qui vise à préserver la santé, la sécurité et la dignité au travail de chacun de ses collaborateurs.

L'objectif est de favoriser un environnement de travail bienveillant où chacun se sente reconnu et valorisé quels que soient son origine, son genre, son âge ou son handicap.

9.1.1. Gouvernance

Tous les sujets relatifs à la gestion des collaborateurs, la formation et la diversité et l'égalité des chances sont gérés par la Directrice des Ressources Humaines, qui s'appuie sur un réseau de Responsables Ressources Humaines filiales et/ou divisions, et qui travaille en lien avec les divisions et la Direction de la Qualité. Concernant les sujets liés à la santé, à la sécurité et au dialogue social, chaque pays et/ou filiale est soumis à la législation propre de son pays.

Une commission de santé et de sécurité au travail existe en France et veille au respect des mesures prises pour le bien-être des collaborateurs. Ces mesures portent notamment sur la sécurité des personnes et des bâtiments.

Le dialogue social est animé à travers des rencontres régulières auxquelles participent la DRH et les instances représentant le personnel (IRP). L'objectif de ces rencontres est de partager et de s'assurer de la cohérence des orientations sociales avec la politique de Consort France. La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Qualité, membres du Comité Exécutif, reportent directement à la Direction Générale.

9.1.2. Enjeux de la politique sociale

De plus en plus, le numérique se positionne comme un secteur stratégique de l'économie. La transformation numérique poursuit son accélération dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Le numérique constitue plus que jamais une véritable nécessité, à l'heure où la société doit se réinventer tout en privilégiant une vision à long terme et responsable.

Le Groupe Consort NT se transforme pour répondre aux attentes de ses clients en combinant ses différents métiers et, en intégrant le numérique dans toutes ses dimensions. Il veille à développer les capacités de ses équipes à s'adapter en permanence aux évolutions des technologies et du marché

Pour le groupe, les enjeux sociaux sont :

- L'attractivité et la fidélisation de plus de talents pour accompagner l'évolution du groupe ;
- Le maintien et le développement des compétences des collaborateurs pour répondre de façon proactive aux besoins actuels et futurs des clients ;
- La diversité et l'égalité des chances pour prévenir toute forme de discrimination ;
- L'insertion professionnelle des personnes notamment en situation de handicap, des jeunes et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le dialogue social pour assurer avec les représentants du personnel un dialogue et des négociations constructifs afin d'anticiper et d'accompagner les évolutions majeures du groupe ;
- La santé, la sécurité et les conditions de travail afin d'offrir un environnement favorisant la qualité de vie au travail ;
- L'intégration de notre responsabilité individuelle et collective face à la transition énergétique et aux enjeux du changement climatique

Seuls les enjeux d'attractivité et de fidélisation des collaborateurs, de maintien et de développement des compétences sont des risques principaux traités comme tels dans les facteurs de risque. Les informations sont présentées dans le chapitre 8.2.

Par ailleurs, les exigences de la CSRD ont conduit le groupe à adapter progressivement le reporting pour le rapport de durabilité 2027.

À ces enjeux sont associées des démarches, des actions et des réalisations décrites dans les tableaux suivants. Dans le cadre de ses engagements, le groupe s'appuie sur sa feuille de route avec des objectifs 2022-2025.

Enjeux	Objectifs	2022	2023	2024
Renforcer la marque employeur : pour fidéliser et recruter les meilleurs experts métiers du marché	Augmenter la visibilité des actions et les abonnés sur les réseaux sociaux	38 622 abonnés	49 170 abonnés	64145 abonnés
	Fidéliser les talents Augmentation moyenne (en années) - France	4,8	4,8	4,9
	Favoriser le recrutement de	21,2%	19,5%	17,9%³

³ Nous constatons une baisse du recrutement des jeunes de moins de 30 ans depuis deux ans. Cette évolution s'explique principalement par la transformation de notre offre, avec un recentrage sur des prestations à forte expertise, notamment en cybersécurité et en écoconception, répondant à des exigences renforcées de la part de nos clients. Ces missions requièrent des compétences spécifiques et un niveau d'expérience plus élevé. Consciente de l'importance de l'intégration des jeunes talents, le groupe reste engagée en faveur de l'emploi des moins de 30 ans et adapte ses parcours de formation et d'accompagnement pour faciliter leur montée en compétences vers ces nouveaux métiers.

Développer les compétences	collaborateurs des moins de 30 ans			
	100 % des salariés suivent au moins une formation tous les 3 ans	43,2%	52,8%	48,7%
Diversité et égalité des chances	3,3 % de salariés en situation de handicap	2,48%	2,20%	2,74%
	Augmenter la part des femmes dans l'entreprise	20% (France) 47%(Maroc)	19% (France) 43%(Maroc)	19,1% (France) 52%(Maroc)
Santé et sécurité et conditions de travail	100 % des collaborateurs ont accès à un programme de bien-être au travail	Accord NAO en France 2022 applicable en 2023. Mis en place pour tous les pays.	100%	100%
Dialogue social	Nombre de réunions du CSE	11	13	10
	Nombre de réunions CSSCT	1	4	1
	Nombre de réunions avec les délégués syndicaux	5	7	7
	Maroc Nombre de réunions CHSCT			4

Données Consort France – Extrait du Bilan social 2024

9.1.3. Recrutement et intégration

Du recrutement au développement des priorités RH, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs de l'entreprise. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités RH afin de protéger les 1835 collaborateurs que compte le Groupe Consort NT au 31 décembre 2024.

Les ESN sont caractérisées par un taux de turnover des plus élevés tous secteurs confondus et une pénurie de compétences. L'attrait et la rétention des talents sont devenus l'un des principaux enjeux de la Direction des Ressources Humaines qui développe une politique forte en termes de gestion des talents et des carrières.

Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits.

L'objectif affiché est d'impliquer les collaborateurs dès la signature de leur contrat de travail. Sur une base unique d'information homogène, accompagner les nouveaux collaborateurs dès la signature du contrat de travail et ainsi limiter le turn-over.

Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé ayant pour objectif de leur présenter l'ensemble des équipes. Ce Parcours d'Intégration est un des leviers principaux de cette fidélisation, et permet aux nouveaux collaborateurs de comprendre la culture du groupe et d'en comprendre l'organisation.

Ce parcours est en cours d'harmonisation avec le déploiement de la marque Employeur. Il n'y a donc pas de data exploitable pour l'année 2024.

Le Groupe Consort NT accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant un large panel de formations. La gestion des carrières et l'évolution professionnelle des collaborateurs donnent lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions spécifiques pour les différents profils de collaborateurs. Acculturer et accompagner les collaborateurs au digital, leur permettre de s'épanouir dans un environnement digital : ce sont des enjeux clés pour le groupe.

Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits et un plan d'action pour répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs.

Ce programme se décline par :

- Une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations ;
- Une utilisation forte du réseau des collaborateurs du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise ;
- La mobilité des collaborateurs en interne à travers un espace collaborateur NT ONE.

Cooptation

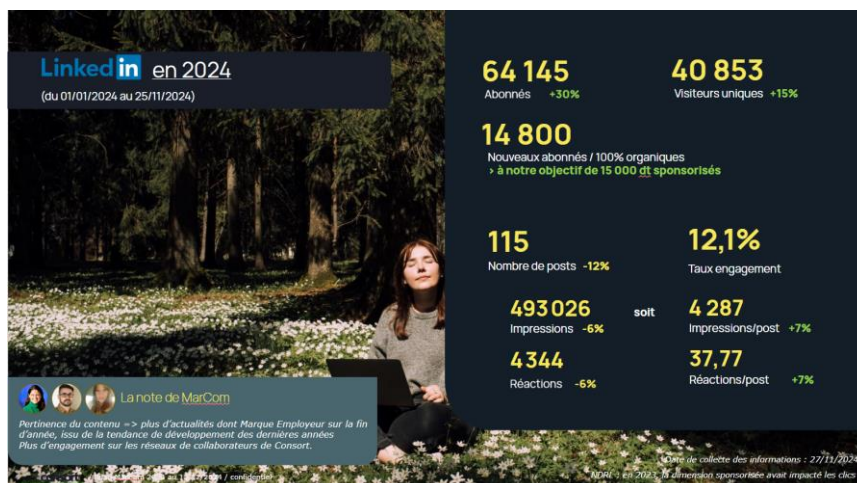
La cooptation interne encourage et gratifie le parrainage de candidatures par des collaborateurs. En 2024, la cooptation représente 12% des recrutements.

Consort NT attractif sur les réseaux sociaux

Les filiales continuent de renforcer leur visibilité sur les réseaux sociaux. Consort France et Consort Maroc sont très présents sur l'ensemble les réseaux sociaux (LinkedIn et YouTube) et sont relayés à l'échelle du groupe avec :

- Une mise en avant des expertises métier ;
- Des portraits et interviews d'Ingénieurs-Consultants, etc. ;
- La promotion des engagements RSE ;
- Le relais d'actualités de l'entreprise.

À fin décembre 2024, la page LinkedIn du groupe Consort compte 64145 abonnés (+30% par rapport à 2023). Le nombre d'abonnés dépasse notre objectif de 15000 nouveaux abonnés/an.



10. Diversité et inclusion

La richesse du groupe passe par la diversité de ses expertises métiers et des profils de ses collaborateurs issus de tous horizons.

Le Groupe Consort NT encourage la présence de femmes dans ses activités et rend plus attractif les métiers du numérique où les femmes sont sous-représentées (27% de femmes dans les métiers du numérique d'après le Syntec). La déclinaison de cette politique est également en place pour les séniors. Nous nous sommes fixés comme objectifs :

- D'attirer et recruter plus de femmes et de séniors au sein de ses effectifs grâce à la reconversion
- De valoriser et mettre en lumière les compétences et les expertises de ses collaboratrices et collaborateurs ;

Le groupe, avec sa politique volontariste pour augmenter son taux d'emploi des personnes en situation de handicap est passé, en France, **2,20% en 2023 à 2,74% en 2024**. Une augmentation qui s'explique par la mobilisation sur la thématique dans la même lignée que Paris 2024.

Des temps forts ont rythmé l'année pour sensibiliser et mobiliser managers et collaborateurs autour du handicap et permettre à chacun de mieux connaître les soutiens proposés par le groupe aux personnes en situation de handicap.

L'objectif ? Favoriser le dialogue, questionner les idées préconçues, informer, faire changer de regard, écouter et apporter des réponses concrètes aux besoins des personnes concernées.

En France,

145 participants aux petits-déjeuners solidaires

170 participants au webinar Hand in Cap

150 managers formés à travers des sessions dédiée

Une Hotline pour tous les collaborateurs France qui en ressentent le besoin pour se renseigner, en toute confidentialité, discuter d'un besoin d'aménagement, mettre en place une reconnaissance RQTH...

La démarche sera reconduite en 2025 à l'échelle du groupe.

La charte Hand in Cap a été déclinée pour le Maroc en s'adaptant aux spécificités locales.

Pour adapter son recrutement à l'insertion des personnes en situation de handicap, Consort Maroc a décliné son organisation et ses postes pour cibler de façon adaptée ses recrutements. Une action qui se poursuit grâce au partenariat avec Handicap International.

3,22% des collaborateurs occupent des fonctions diverses et sont accompagnés par la référente Handicap locale.

	2022	2023	2024
% de Femmes groupe	22,7%	21,9%	23,5%
% de femmes en France	20 %	19 %	19,1%
% de femmes au Maroc	47%	43%	52%

% des salariés en situation de handicap groupe	2,89%	2,33%	2,96%
% des salariés en situation de Handicap en France	2,48 %	2,20 %	2,71%
% des salariés en situation de Handicap au Maroc	3,4%	3,51%	3,22%
Part des plus de 50 ans groupe	13,6%	12,54%	
Part des plus de 50 ans en France	15 %	14 %	15%
Part des plus de 50 ans au Maroc	2%	2%	0,45% ⁴
Part de moins de 25 ans en France	4%	7 %	7%
Part des moins de 25 ans au Maroc	5%	5%	13% ⁵
Index Égalité H/F en France	93/100	93/100	94/100

Objectif de l'indicateur de performance 2023-2025 : 3,30 %. Objectif dépassé pour le Maroc

Un travail d'harmonisation des données sociales de Consort Maroc sur le modèle du bilan social de la France est en cours sur la période 2023-2025.

Accessibilité numérique

Afin de veiller à ce que les collaborateurs travaillant sur des interfaces digitales prennent en compte l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux contenus digitaux, un parcours en e-learning existe depuis fin 2024. Le bilan sera réalisé en 2025.

11. Formation

Dans le cadre de sa stratégie de développement des compétences et d'employabilité durable, le Groupe Consort NT déploie un plan de formations certifiantes à horizon 2030, avec **pour objectif d'atteindre 28 % de collaborateurs certifiés sur l'ensemble de ses effectifs**.

Ce plan vise en priorité les filières techniques (infrastructure, cloud, cybersécurité, data, IA...), mais intègre également des certifications en Green IT et RSE.

Pour y parvenir, plusieurs actions sont mises en œuvre : recensement annuel des besoins en certification par direction opérationnelle, création d'un catalogue commun de formations certifiantes accessibles en ligne, développement de partenariats avec des organismes de formation reconnus, et mise en place de parcours certifiants individualisés.

Une attention particulière sera portée à l'égalité d'accès à la formation dans tous les pays d'implantation du groupe, avec des indicateurs de suivi partagés.

⁴ La baisse du taux de plus de 50 ans au Maroc s'explique par les départs à la retraite des plus de 60 ans présents précédemment dans l'entreprise.

⁵ Une hausse du recrutement des jeunes de moins de 25 ans a été constatée. Cette dynamique positive s'explique avec le développement de nos actions autour de l'alternance, des stages et les partenariats avec des écoles et pôle de formation. Elle traduit notre engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, avec une attention particulière portée à leur accompagnement et à leur montée en compétences sur les enjeux clés du numérique.

Ce dispositif permettra au groupe de faire face aux enjeux majeurs technologiques et sociétaux tout en renforçant l'attractivité de ses parcours professionnels.

En parallèle, des parcours peuvent être proposés à l'intégration du collaborateur comme pour accompagner des volontés d'évolution. Ils s'appuient sur l'utilisation à la fois du catalogue de formation du groupe, des possibilités offertes par la bibliothèque numérique (formation e-learning) et l'ensemble des formations dispensées par des organismes de formation dédiés.

Dans le cadre de contrat d'infogérance ce sont des parcours spécifiques, adaptés aux technologies et contextes clients qui sont déployés.

Nos collaborateurs ont passé 5H24 en moyenne : pour les formations en e-learning.

48% ont été formés pour monter en compétences et pouvoir rester compétitif dans leur secteur d'activité.

Autre information financière

En France	2022	2023	2024
Participation (brute) globale	213 675 €	274 234€	-
Montant moyen (brut) de participation par bénéficiaire	99,71 €	145,79€	-

Les résultats de l'année 2024 de Consort France ne permettent pas de dégager une réserve spéciale de participation.

Charge salariale globale

En France	2022	2023	2024
Chiffres d'affaires	137 893 640,66 €	139 663 237 €	147 297 553€
Charges de personnel	70%	68%	68%

Cela correspond au ratio des charges de personnel sur le chiffre d'affaires en France.

Ces données ne sont pas calculées pour le Maroc.

12. Dialogue social

Le groupe, attaché à la qualité et réalité du dialogue social, ainsi qu'à l'adéquation avec les cultures et enjeux locaux, fait évoluer en permanence ses accords et assure scrupuleusement leurs mises en œuvre.

3 baromètres ont été réalisés au cours de l'année pour mesurer l'impact des actions menées par le groupe sur les collaborateurs. Les thématiques abordées (la RSE, l'innovation participative et l'accompagnement sociale (aidants, point stress etc...))

Pour l'année 2024, en France, les mesures en faveur des salariés, qui pour la plupart résultent des propositions formulées par les organisations syndicales, ont été approuvées :

- Écart de salaire : hiérarchie des rémunérations (10% des effectifs touchant les rémunérations
 - o Rémunération les moins élevées : 22 493€
 - o Rémunération les plus élevées : 71030 €

Au Maroc, mise en place d'une instance similaire au CSE avec des représentants du personnel.

	2022	2023	2024
Nombre de recours à des modes de solutions non juridictionnels	3	1	0
Nombre d'instances judiciaires engagés et dans lesquelles l'entreprise est en cause	2	3	1
Nombre de mise en demeure et PV de l'inspecteur du travail	0	0	0

Tableau 2 / différents concernant l'application du droit du travail – Extrait Bilan Social 2024

13. Equilibre de vie au travail

La politique sociale de Consort NT contribue au bien-être au travail et à un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Le déploiement de la solution United Heroes a été retenue pour favoriser la pratique du sport par les salariés quel que soit leur lieu de mission.

Depuis la mise en œuvre de la charte de télétravail, un point régulier est réalisé dans le cadre des réunions du CSE. Dans le cadre du déploiement des nouveaux outils informatiques, la question de la déconnexion est plus importante.

Un groupe de travail a été mis en place pour la déconnexion avec une évaluation prévue au cours de l'année 2025.

Le bien-être au travail passe aussi par des conditions globales de vie acceptables.

Sensible à la situation particulièrement difficile de certains de ses salariés, le groupe porte une attention particulière au développement d'actions solidaires auprès de ceux-ci.

Une allocation, attribuée par la Direction et gérée par le Comité Social et Économique de Consort France, est dédiée aux actions de secours aux salariés (« commission sociale »).

	2022	2023	2024
Allocation Commission sociale	95 000€	95 000€	80 000€

Plusieurs initiatives sont mises en place par les différentes filiales du Groupe Consort NT relatives à la santé des collaborateurs sont mises en place. Ainsi, en fonction de leurs besoins et de leur situation, les salariés sont libres de faire appel aux dispositifs suivants :

- Un module e-learning sensibilisant aux risques psycho-sociaux liés au stress et au harcèlement moral ;

- Un accompagnement et un soutien des collaborateurs patients et aidants, face aux problématiques générées par la maladie avec Responsage.
- Une formation des managers à l'identification et la gestion des risques psychosociaux ainsi qu'à la gestion du stress

14. Santé et sécurité au travail

La politique santé et sécurité au travail du groupe est en adéquation avec les exigences réglementaires des pays d'implantation. Elle vise à préserver la santé et la sécurité des salariés et sous-traitants et améliorer les conditions de travail.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme correspond au cumul des jours d'absence pour maladie, accident du travail ou de trajet, avec arrêt.

En 2024, en France, il s'élevait à 3,68% des jours travaillés

	2022	2023	2024
TAUX D'ABSENTEISME	4,39	3,49	3,68

Extrait du bilan social 2024

Cette donnée n'est pas calculée pour le Maroc.

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

15. Environnement

15.1.1. Enjeux environnementaux

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auquel l'humanité est confrontée. Les gouvernements, les entreprises et la société civile doivent donc agir collectivement pour préserver les générations futures. L'Union européenne, dans le cadre du Pacte Vert a légiféré sur l'obligation d'atteindre une économie « Zéro émission nette » dès 2050.

Par ailleurs, le Maroc a révisé sa stratégie nationale de développement durable avec des objectifs d'ici 2030.

Afin de répondre à ces différents enjeux, le groupe a mis en place une politique et un programme d'actions pour protéger l'environnement. Le groupe Consort NT réaffirme son attachement à garantir que les services délivrés à ses clients et sa chaîne d'approvisionnement intègrent les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement.

Le groupe a défini une politique environnementale et un plan d'actions associé ambitieux, axés sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre, l'économie circulaire et l'engagement de ses parties prenantes sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Depuis 10 ans (2014), le Groupe Consort NT a certifié son management de l'environnement avec la **norme ISO 14001** pour le périmètre France. En tant membre adhérent au Pacte des Nations Unies, Consort NT s'engage et entend contribuer à l'atteinte des **ODD 12 et 13 au travers de ses actions**.



Au quotidien, la Direction Qualité définit la politique environnementale du groupe. Elle accompagne les filiales dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes concernant :

- La maîtrise de l'empreinte carbone
- La réduction des autres impacts sur l'environnement
- L'intégration des critères environnementaux dans les réponses aux clients

Le Facility Management s'attache à appliquer ces principes sur tous les sites du périmètre consolidé.

La démarche environnementale s'articule autour des priorités suivantes, compte tenu du modèle d'affaires et des activités du groupe :

- Sensibilisation des collaborateurs aux écogestes
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Utiliser les ressources naturelles de manière raisonnée et réduire les déchets

15.1.2. Système de management de l'environnement

En septembre 2024, le périmètre Consort France certifié ISO 14001 a passé avec succès son audit de renouvellement. Même si Consort Maroc n'est pas certifié, la filiale cultive la même démarche environnementale de façon proactive.

Au quotidien, c'est un accompagnement dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes concernant :

- La gestion des bâtiments,
- La maîtrise de l'empreinte carbone,
- L'utilisation raisonnée des ressources naturelles,
- Le Green IT ou IT for Green.

La politique environnementale de Consort NT et ses filiales, qui est celle du Groupe Consort, s'articule autour de 4 priorités :

- La sensibilisation des collaborateurs aux écogestes,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (Energie, mobilité, bâtiments)
- Le numérique responsable (Green IT),
- La réduction des déchets.

15.1.3. Prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique dans la stratégie du groupe

Le Groupe Consort NT a étudié les risques et opportunités que représente le changement climatique sur ses activités en s'appuyant sur les travaux de la Direction Qualité.

La méthodologie de l'étude des risques et aux opportunités se découpe en plusieurs étapes :

- Identification des scénarios climatiques physiques et de transition liée au changement climatique,
- Analyse des conséquences négatives potentielles,
- Évaluation de l'impact potentiel sur l'entreprise.

Le périmètre concerné est Consort France et Consort R&D. Le déploiement à Consort Maroc sera réalisé en 2025.

Les activités du Groupe Consort NT peuvent se découper en deux catégories :

- Activités menées sur les sites du groupe accueillant les prestations délivrées aux clients ainsi que les directions support et fonctions transverses (appelés Staff),
- Activités menées sur les sites de ses clients

Dans la 1^{ère} catégorie, se retrouvent les activités tertiaires de bureau qui leur confèrent un très faible risque face aux aléas physiques du changement climatique hormis la localisation géographique des sites.

Dans la 2^{ème} catégorie, se retrouvent les missions IT où les collaborateurs interviennent directement au sein des bureaux, usines ou sites de production des clients. La vulnérabilité face aux risques physiques climatiques est également assez minime à court et moyen terme.

Néanmoins en fonction du secteur d'activité, les missions pourraient être exposées à des risques de transition.

La répartition géographique et sectorielle de l'activité du groupe permet d'atténuer nettement l'impact potentiel des risques dus au changement climatique auxquels il pourrait être exposé.

Il convient cependant de les analyser.

15.1.3.1.

Description des risques physiques retenus

Les principaux risques physiques qui pourraient avoir des impacts potentiels sur deux processus clés de l'entreprise sont la gestion des ressources humaines et la gestion des infrastructures.

À cela est associé le plan de gestion des risques.

Concernant le processus de gestion des ressources humaines, le risque retenu est la perte de productivité, qui proviendrait d'un ensemble de conséquences climatiques négatives.

Pour ce qui est du processus de gestion des infrastructures, trois risques ont été retenus : la dégradation des infrastructures, la pénurie d'énergie ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie.

En effet, le changement climatique pourrait engendrer des pics de demande d'énergie ce qui aurait pour conséquence potentielle une possible discontinuité d'accès à l'énergie et l'augmentation des coûts pour l'entreprise.

La gestion du risque physique passe donc par la mise en place d'actions d'atténuation permettant de rendre le risque acceptable et donc en limiter les éventuelles conséquences :

- Intégration de contrats d'énergie alternatif dans la démarche d'achats,
- Accompagnement des fournisseurs dans la déclinaison de cette approche risques et opportunités,
- Déclinaison de plans de continuité d'activités permettant de transférer tout ou partie des activités vers des sites moins impactés par d'éventuels événements climatiques.

15.1.3.2.

Détermination des dangers et conséquences de transition

Les risques de transition politiques et législatifs avec :

- L'apparition de nouvelles normes et réglementations régissant certaines activités. De nouvelles normes sectorielles impliqueraient un changement du fonctionnement opérationnel de l'entreprise.
- L'augmentation des obligations de reporting au sujet des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce risque est à la fois opérationnel, mais aussi réputationnel, et a une très forte probabilité de se renforcer, et ce, quels que soient les scénarios de transition étudiés.
- L'évolution des taxes sur les GES, comme le prédisent de nombreux scénarios de transition. Ce risque est à la fois opérationnel et réputationnel pour l'entreprise.

Le plan d'action pour minimiser ce risque passe pour le groupe par la mise en place d'une veille sur les évolutions des métiers avec les Practice Leaders et BID mais aussi des évolutions réglementaires et normatives. Le Groupe Consort NT s'implique dans les initiatives nationales pour une veille active.

La démarche environnementale basée sur un système de management au travers de sa certification (ISO 14001) ou d'évaluations de référence comme Ecovadis, intègre une veille réglementaire rigoureuse.

Les risques technologiques sont plusieurs types :

- Les risques liés à la substitution de services existants par des alternatives moins émettrices mais moins efficaces opérationnellement,
- Les risques faisant suite à un investissement infructueux dans de nouvelles technologies ou de nouveaux services
- Les risques liés aux coûts de transition vers des technologies moins émettrices.

Consort NT entend maîtriser ce risque grâce au Consort Lab.

Les risques de marché englobent l'ensemble des risques liés aux modifications du marché des biens et services. Les changements de comportement des collaborateurs de l'entreprise et externes (les clients directs et les investisseurs), liés au changement de contexte, constituent un risque potentiellement important.

La politique de gestion des ressources humaines en France et au Maroc, déclinaison de la démarche RSE de Consort Group et sa stratégie de développement tend à minimiser le plus possible ce risque.

Le risque de réputation est le *shaming* d'un secteur d'activité, dans lequel évolue le groupe. En effet, il doit pouvoir démontrer à l'ensemble de ses parties prenantes sa capacité à prendre les dispositions nécessaires pour préserver l'environnement et limiter les impacts du changement climatique.

15.1.3.3. *Opportunités liées au changement climatique*

La stratégie du groupe intègre de fait la notion même de réponse aux besoins des clients en matière environnementale. Consort NT et ses filiales participent non seulement à des échanges avec ses clients pour avancer collectivement sur les enjeux environnementaux mais est également proactif au travers des propositions d'offre répondant à ces mêmes enjeux. L'offre Green IT en est un exemple.

Les risques et opportunités liés au changement climatique sont classés soit en risques de transition, soit en risques physiques. Les risques sont évalués au regard de leur horizon temporel, de la probabilité d'occurrence et de l'importance de leur éventuel impact.

Les risques liés au changement climatique sont une potentielle menace, ils représentent cependant pour le groupe des opportunités d'innovation, particulièrement dans les secteurs d'activités identifiés comme sensibles. Dans le cadre de son SME certifié ISO 14001, Consort France révisé annuellement les risques et opportunités liés au changement climatique.

16. Organisation de Consort NT pour la gestion de l'environnement

Le système de management environnemental du Groupe repose sur une analyse de risque environnementale et sur une démarche d'amélioration continue. En 2024, Consort France reste couvert par le SME ISO 14001 suite à l'audit de renouvellement avec l'AFNOR. La démarche est amorcée pour Consort Maroc à horizon 2025.

Le groupe est engagé dans une trajectoire de décarbonation alignée avec les accords de Paris (objectif -42 % d'ici 2030 et Net Zéro en 2050) et prévoit de soumettre son plan au SBTi d'ici septembre 2025. La publication des émissions GES sur les scopes 1, 2 et 3 significatifs est réalisée chaque année. Le Groupe Consort NT déploie donc une stratégie RSE ambitieuse intégrant les volets environnementaux et sociaux.

16.1.1. Sensibilisation des collaborateurs

Durant toute l'année, un programme d'actions de communication a été décliné avec des quizz, challenges, podcast, vidéos pour contribuer à l'acculturation des collaborateurs.

3 fresques du Numérique ont été réalisés auprès dans un centre de services et auprès des équipes Staff à Paris. Une évolution du dispositif devrait permettre d'accélérer les sensibilisations auprès des collaborateurs en mission chez nos clients et pour les fonctions transverses.

Une communauté Green IT reste active pour échanger sur les sujets d'actualités.

Des actions sont régulièrement organisées afin de promouvoir les écogestes et de faciliter leur adoption.

La participation touche essentiellement les collaborateurs présents sur site ou en infogérance. Tout l'enjeu de la sensibilisation à venir reste de mobiliser les collaborateurs chez nos clients.

16.1.2. Mesure de l'impact sur le climat

À partir de l'année 2024, le bilan des émissions de gaz à effet de serre est réalisé selon GHG Protocol sur les données de l'année N-1. Il est réalisé pour 100 % des activités du groupe. L'évolution dans la méthodologie permet de s'aligner avec les accords de Paris et les prérequis pour soumissionner le plan de décarbonation à SBTi.

Consommations énergétiques et émissions de CO2 (Périmètre étudié : France, sauf quand il est précisé Consort Maroc).

	2022	2023	2024
Émissions (France et Maroc) (t CO2e)	4064.2*	3797**	3626,1**
Consommation électricité (France) kWh	302 056	257 258	257 960
Consommation électricité (France et Maroc) kWh	NR	347 588*	367 651

* méthode BEGES V5 sur données 2021. ** méthode GHG Protocol

Tableau 3: Consommations énergétiques et émissions CO2

Depuis 2022, en France, l'approvisionnement en énergie est 100 % d'origine renouvelable sur tous ses sites. Suite au changement des contrats d'électricité en électricité verte, dans le cadre du 1^{er} plan de décarbonation en France.

La hausse des consommations énergétiques est liée à la montée en charge du site de Toulouse au cours du 2nd semestre 2024.

La trajectoire de décarbonation du groupe Consort NT est en cours de révision, suite à l'engagement de déposer le plan de transition selon SBTi, permettant d'enclencher la transformation de ses activités pour les rendre plus soutenables dans un monde faiblement carboné.

Des plans d'actions sont en cours pour permettre de réduire les émissions de GES sur les opérations propres de l'entreprise et l'ensemble de sa chaîne de valeur, ainsi que les émissions liées aux déplacements de ses salariés.

Le groupe veut s'engager à soutenir les objectifs des Nations Unies et de l'Union Européenne pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C (conformément aux Accords de Paris) et atteindre une économie Zéro émission nette d'ici à 2050.

Le plan de transition climatique de l'entreprise en cours de finalisation à la date de rédaction de ce rapport.

16.1.3. Maitrise des autres impacts environnementaux

Le groupe attache une attention particulière aux déplacements. Les sites des agences et centres de service du groupe sont choisis de façon systématique en centre-ville ou proximité de transports en commun afin de faciliter l'accès non seulement aux salariés et clients mais également aux candidats reçus chaque année.

Cette politique permet d'impacter de façon significative l'empreinte carbone et de limiter le nombre de véhicules utilisés.

Consort NT et ses filiales poursuivent chaque année l'amélioration de la performance environnementale de son parc automobile. L'évolution de la part de véhicules à faibles émissions dans le catalogue de véhicule de fonction en France se présente comme suit.

Année	2022	2023	2024
Part de véhicules à faible émissions (<g CO ₂ /km) – 10% Parc du Groupe		10%	54.46%
Déplacement Domicile-Travail (teq CO ₂) (France)	596,2	613	718

16.1.4. Leviers de décarbonation et principales actions

PERIMETRE	LEVIERS DE DÉCARBONATION	PRINCIPALES ACTIONS
SCOPE 1+2	Reduction de la consommation d'énergie	Améliorer l'efficacité énergétique des bureaux
SCOPE 3	Rationalité dans les achats	Engager les principaux fournisseurs dans la démarche de décarbonation et obtenir de la data
	Efficacité Carbone des prestations achetées	Intégrer des critères de durabilité dans le choix des fournisseurs
	Optimisation des déplacements	Promouvoir les options de déplacements à faibles émissions
	Remplacement des modes de transports émissifs par un autre	Transition vers des moteurs électriques/Hybrides
TRANSSERVE	Sensibilisation et formations	Sensibiliser et former les collaborateurs aux enjeux climatiques (numérique, mobilité, Energie)

Tableau 4 : Leviers de décarbonation et principales actions

Certaines émissions peuvent ralentir les progrès vers l'atteinte des cibles définies par le groupe. Notamment, dans un contexte de contraintes croissantes (réglementations, évolution des coûts et du marché...). Cela concerne essentiellement les achats d'équipement, les bureaux et les déplacements.

Le choix des nouveaux bâtiments et les achats liés aux environnements utilisateurs sont particulièrement suivis pour mettre en œuvre le plan de transition.

Pour la mise en œuvre de son plan de transition, un ensemble de dépenses opérationnelles (OpEx) et d'investissements en capital (CapEx) sont mobilisés afin de soutenir les différents leviers et plans d'actions décrits précédemment surtout à partir de 2025.

Ressources financières allouées par levier d'action

Levier/plan d'action (en €)	Dépenses opérationnelles (OpEx)	Investissement en capital (CapEx)
Mobilité durable	312 740.83€	
Plan de sobriété énergétique	22 283.25€	10 946.75€
Achats responsables	24 976,16€	
ISO 14001	25 508.60€	

Sensibilisation et formation	1701.93€
------------------------------	----------

Tableau 5 : Ressources financières allouée par levier d'action

Il convient de préciser que ces données se composent à la fois de données réelles et d'estimations (pour certains OpEx), élaborées par extrapolation à l'échelle du Groupe à partir de données réelles provenant principalement de la France.

Les dépenses opérationnelles (OpEx) ne sont pas significatives et le Groupe se prévaut de l'exemption de matérialité. Les investissements en capital (CapEx) du plan de transition sont relatifs au plan de sobriété énergétique (audit énergétique et démarrage du plan d'action associé) pour l'année 2024.

16.1.5. Synthèse des plans d'action de la politique Climat

Plans D'action	Actions Clés	Périmètre	Echelle De Temps	Principales Avancées
Achats Responsables	Voir Tableau Paragraphe Précédant	France Et Maroc	Court/Moyen Terme	Allongement De La Durée De Vie Des Équipements, Réparation, Dons Critères Environnement Pour Les Achats Dsi
Efficacité Énergétique Et Energie Renouvelable			Court Terme	Changement des contrats d'électricité en électricité verte Suivi Des Consommations Et Plan D'action
Mobilité Durable			Moyen Terme	Commission De Transition Écologique
Iso 14001		France	Court Terme	Renouvellement
Sensibilisation Et Formation			Court Terme	Déploiement De La Fresque Du Numérique Et Parcours Numérique Responsable
Adaptation Au Changement Climatique	Prioriser Des Bâtiments Conformés Aux Normes D'adaptation Assurance Prenant En Charge Le Risque Climatique	France Et Maroc	Moyen Terme	Sujet À L'étude Avec Le Comité Éthique
Chaîne De Valeur	Audit Des Principaux Fournisseurs		Court Terme	Bilan Carbone

Tableau 6 Synthèse des plans d'action de la politique Climat

Déployer la démarche Numérique Responsable en interne

À travers la mise à disposition d'un e-learning interne dédié à la sensibilisation des problématiques environnementales liées aux services numériques, le groupe a pour objectif de sensibiliser plus de 70% des consultants et staffs aux impacts écologiques des systèmes d'information et leurs usages.

Cet e-learning est couplé au déploiement de la fresque du numérique en France dans un premier temps avec 7 collaborateurs formés à l'animation.

La DSI du groupe poursuit le travail de réduction de son empreinte environnementale, entrepris depuis 2014 avec la certification ISO 14 001.

Le groupe s'appuie sur des outils de mesures sur ses infrastructures IT, notamment sur Azure avec les outils proposés par Microsoft.

La DSI mène des actions sur les points suivants :

- Mise en place d'un outil de mesure de l'empreinte environnementale des infrastructures dans le Cloud et de suivi des émissions carbone associées,
- Renforcement de la collaboration avec l'hébergeur en data center pour intégration des données dans la calculatrice développée par Consort R&D permettant :
 - o D'évaluer et adapter les besoins en temps réel,
 - o De calculer les émissions de CO2,
 - o De trouver des pistes d'économie d'énergie en vue de réduire l'empreinte environnementale

Consort NT et ses filiales offrent aux collaborateurs des outils digitaux limitant la quantité de données stockées et échangées sur les réseaux (Teams, One Drive, One note ou encore SharePoint).

Pour favoriser leur utilisation, une charte des bonnes pratiques a été communiquée et relayée pendant le digital CleanUp Day et lors de la diffusion des écogestes.

En France, 100 % des ordinateurs et des écrans sont certifiés Energy Star.

Pour amener les ordinateurs au terme de leur durée de vie optimale établie à 4 ans conformément à la politique de la DSI, les collaborateurs disposent d'un service de déclaration des incidents. Dans le cas d'un matériel réparable, la nécessité de faire intervenir le fournisseur pour réparation et/ou le changement du matériel est à l'appréciation du technicien. Le délai de réparation et donc l'impact sur la continuité de service est pris en compte. Si le cas se présente, le technicien peut, s'il a les pièces à disposition et les compétences, effectuer lui-même la réparation.

Au Maroc, 24 PC ont été réparés en 2024.

Lors du renouvellement du parc, les PC peuvent être donnés aux collaborateurs. Ainsi 17 PC ont été donnés aux collaborateurs en France en 2024.

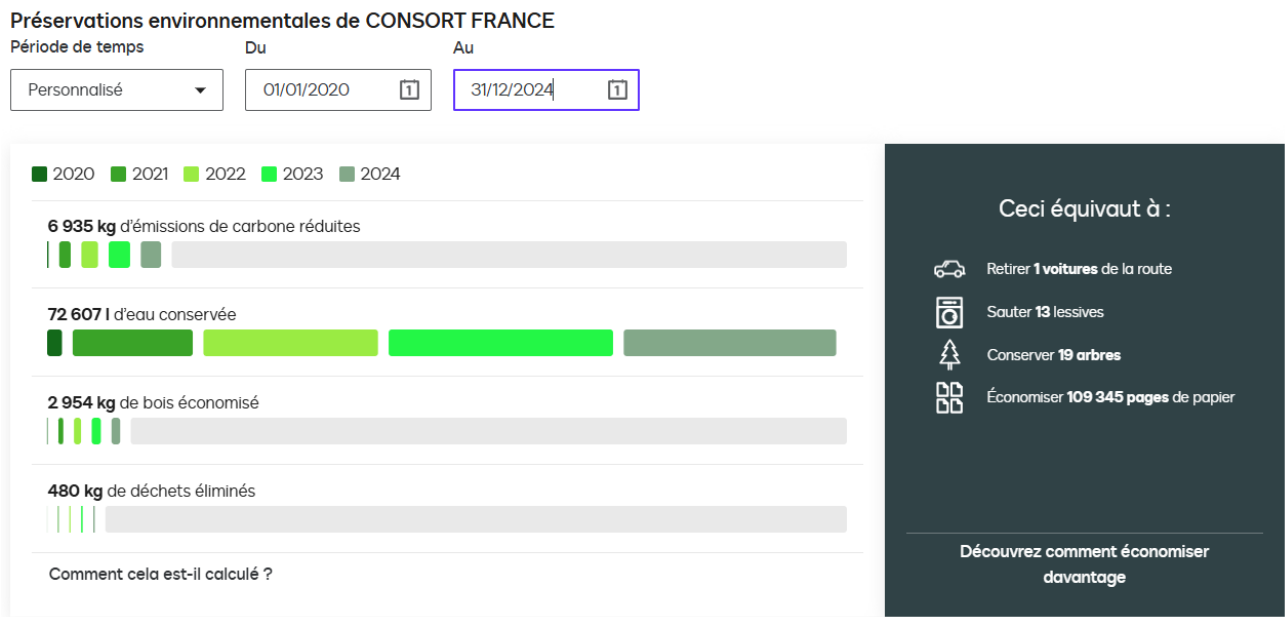
17. Utilisation raisonnée des ressources naturelles et gestion des déchets

17.1.1. Réduire la consommation de papier

Le Groupe Consort NT utilise du papier essentiellement pour de la bureautique et les outils de communication. À l'achat, le groupe privilégie le papier porteur d'un écolabel. Ainsi, 100 % du papier proposé par le service Achats du Groupe était certifié.

Consort NT agit en faveur de la dématérialisation des échanges : En France, 53% des collaborateurs reçoivent leur bulletin de paie dans un coffre-fort numérique (Données 2024).

Le déploiement de la dématérialisation de nos factures se poursuit également. L'objectif est d'augmenter le nombre de clients, fournisseurs et sous-traitants reliés à la solution chaque année. En 2024, près de 99% factures ont été traitées de manière dématérialisée.



Partout où le groupe est installé, les imprimantes sont reliées à un système d'impression par badge permettant d'éliminer les impressions inutiles, erronées ou oubliées. Elles sont configurées par défaut en noir & blanc et recto/verso et participent à la sensibilisation des collaborateurs sur l'impact environnemental de chaque impression.

Les contraintes d'un pays à l'autre peuvent provoquées des disparités dans la réduction de la consommation de papier. Par exemple au Maroc, même s'il y a une volonté de l'entreprise de réduire l'usage du papier, le modèle actuel ne permet pas de tout dématérialiser.

17.1.2. Réduction et tri des déchets

Le Groupe Consort NT s'est engagé dans la réduction de ses déchets et pour le tri au bureau.

Plusieurs projets sont déployés pour réduire la quantité de papier utilisée et donc de déchets papiers. Le tri est en place en France et dans plusieurs divisions du groupe.

Concernant les D3E, la politique de seconde vie du matériel informatique a permis de réduire le tonnage de D3E collectés en France.

D’ici à 2030 le Groupe a pour cible de :

- Valoriser à 100 % les DEEE (réutilisation par la revente et le don, récupération de matières premières pour le recyclage)
- Valoriser 100 % des déchets de papier et carton (récupération de matières premières pour le recyclage)

Ces cibles ont été déterminés en 2022 avec la collaboration de la Direction des achats. Des travaux seront à réaliser à partir de 2025 afin de mettre à jour ces cibles au regard des résultats de la double matérialité

	2022	2023	2024
Tonnage DEEE France (tonnes)	1,3	1,05	0.084*

*L’allongement de la durée de vie des équipements mise en place par la DSI contribue à la baisse des DEEE. Pour l’année 2024, cela se caractérise par un très faible tonnage de DEEE recyclé, qui correspond à la collecte de smartphones dans le cadre d’une sensibilisation sur l’usage du numérique en tant que citoyen.

Consort France a, de plus, mis en place un système de dons de PC pour les collaborateurs depuis 2023 qui contribue à la baisse du tonnage DEEE.

Les collaborateurs sont sensibilisés par des campagnes d’affichage et des animations notamment pendant la semaine du Développement durable.

En 2024, le groupe a déployé pour les sites en France des bornes de collecte pour le recyclage des capsules de café ce qui a permis d’améliorer la qualité du tri des déchets banals. Ainsi, le groupe poursuit ses actions pour limiter le tonnage des déchets de bureau, notamment par la poursuite de la dématérialisation (pour la facturation, le montage des appels d’offres.

Le développement de nouvelles filières de tri (papier, cartons, DEEE, cartouches, etc.) a également permis une meilleure valorisation des déchets et une réduction des volumes résiduels. Ces mesures s’accompagnent d’actions de sensibilisation des collaborateurs et d’un suivi régulier des flux.

	2022	2023	2024
Tonnage des déchets de bureau (tonnes)	2.26	3.11	1,16
Tonnage papier recyclé (tonnes)	2,1	1,42	0,797

Pour le Maroc, les déchets sont triés et collectés par la ville. Il n’y a pas de données disponibles.

17.1.3. Eau, écosystèmes marins et biodiversité

Les impacts potentiels des activités sur la biodiversité sont considérés comme étant faibles. Néanmoins, les plans d’action du groupe concernant les émissions, les consommations d’énergie et les déplacements, la diffusion de pratiques écoresponsables, la certification ISO 14001 et le système de management environnemental ont un impact positif sur l’ensemble des écosystèmes.

Consommation d’eau

Dans les bureaux, la consommation d’eau du Groupe Consort NT est celle du secteur tertiaire. Des communications sur les écogestes sont envoyées régulièrement aux collaborateurs afin d’optimiser leur consommation d’eau. En France, il n’y a pas de données pour le reporting, la consommation d’eau est inclus dans les charges liées aux bâtiments.

Pour le Maroc, en 2024, 1263m³ d'eau ont été consommés. L'augmentation des consommations d'eau s'explique par l'agrandissement du site qui voit sa superficie multiplier par deux

L'estimation des consommations pour la France est basée sur le ratio de 25l/jour/collaborateur pour 5537 m² de bureaux

$1645 \text{ pers.} \times 25 \text{ L/jour} \times 220 \text{ jours ouvrés} = 9\,051\,250 \text{ litres/an}$ **soit 9 051 m³/an pour 2024.**

Un groupe de travail composé des achats et des services généraux travaillent à affiner ce calcul pour l'année 2025.

17.1.4. Biodiversité

Le Groupe Consort NT porte une attention particulière à l'impact environnemental des fournitures et équipements de bureaux. Le but est de limiter leur impact sur la biodiversité dans le cadre de la démarche d'achats responsables du Groupe.

En France par exemple :

- Les achats de mobilier sont réalisés auprès de fournisseurs avec une certification FSC, PEFC ou NF environnement ;
- Les achats de papier exigent la certification FSC, PEFC, Écolabel européen, NF Environnement.

Depuis 2023, une clause environnementale a été rajoutée pour les achats d'équipements réalisés par le Facility management.



LA POLITIQUE SOCIÉTALE

18. Éthiques et respect des droits de l'Homme

La démarche du Groupe Consort NT, fondée sur des principes d'intégrité et de transparence, s'articule autour des priorités suivantes :

- L'éthique des affaires et la conformité,
- La sécurité des systèmes d'information,
- Les achats responsables,
- La solidarité

Au travers de ces axes d'action, le groupe s'engage et entend contribuer à l'atteinte de l'ODD 17.

Le Groupe Consort NT a construit son développement sur la base des principes fondamentaux d'intégrité et de transparence. Les dirigeants et salariés du groupe les mettent en œuvre pour établir durablement des rapports de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, actionnaires, clients publics ou privés, fournisseurs, concurrents et tout autre partenaire.

En ce sens, le groupe respecte :

- Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- Les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail,
- Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les engagements du groupe à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales sont formalisés dans :

- Le code déontologie
- La charte des achats responsables

La Direction Qualité a la charge de la conformité et travaille en étroite collaboration avec le service juridique du Groupe.

19. Déontologie

Procédure d'alerte

La procédure d'alerte peut être utilisée pour signaler des situations ou des risques graves relatifs aux exigences légales ou réglementaires, aux principes d'éthique, ainsi qu'aux politiques internes, notamment dans les domaines suivants : la corruption et le trafic d'influence, la fraude, les délits d'initié, les manquements au droit de la concurrence ou encore les atteintes au devoir de vigilance (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement).

Un collaborateur peut porter son signalement à la connaissance de son supérieur hiérarchique, du supérieur de son supérieur. Il peut choisir, à sa discrétion, comme alternative à ces voies de communication habituelles, de signaler certaines situations par le biais du dispositif d'alerte du Groupe Consort NT (contact pour l'alerte : boris.huguet@consort-group.com)

20. Éthique des affaires et conformité

20.1.1. Prévention et lutte contre la corruption

Le Groupe Consort NT met en place des moyens nécessaires à la lutte contre la corruption, plaçant l'éthique au cœur de ses valeurs.

Dans le cadre du programme de conformité, le travail d'amélioration continue des règles existantes au niveau du groupe et de précision des directives et procédures est réalisé en veillant à assurer : la prise en compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques, l'application permanente de ces procédures au sein du Groupe et leur contrôle.

Afin de se conformer plus encore à la législation et de répondre à un des principes du pacte des Nations Unies, les actions suivantes ont été engagées :

- Rédaction et communication d'un Code de Conduite,
- Formation, sensibilisation et évaluation de la connaissance des règles en matière de lutte contre la corruption des cadres et collaborateurs exposés,
- Mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des tiers, notamment fournisseurs. Dans ce cadre, le Groupe Consort NT met en œuvre sa Procédure Achats et la charte fournisseur, afin de couvrir l'ensemble des réglementations et plus particulièrement la Loi Sapin 2 et celle sur le devoir de vigilance.
- Mise en place d'un dispositif d'alerte auprès de la Direction Éthique du Groupe Consort NT et nomination d'un Compliance Officer. (Boîte email spécifique : compliance.officer@consort-group.com).

En application de la législation en vigueur, le Groupe Consort NT élabore une cartographie afin d'identifier et de hiérarchiser les risques en matière de corruption suivant les spécificités du Groupe (activités, secteurs géographiques, etc.).

Les différentes directions doivent évaluer leurs risques de corruption en s'appuyant sur différents scénarios de corruption définis par la Direction Qualité. La cartographie des risques est présentée et validée par la Direction générale.

Le serious game ANTICO est déployé auprès de tous les collaborateurs dits exposés.

Tableau Évolution du % de salariés du groupe ayant terminé le Serious Game AntiCO

	2021	2022	2023	2024
Taux de participation Serious Game Antico	73,90%	70,87%	75,45%	82,86%
Nombre d'alertes remontées	0	0	0	0

L'application de la politique éthique du groupe, en termes de valeurs et de pratiques, est portée par un code de déontologie décliné pour chacun des métiers du groupe. Chaque code énonce les bonnes pratiques, que Consort NT et ses filiales considèrent comme devant régir l'exercice de la fonction considérée. Cette démarche favorise les pratiques qui garantissent aux candidats, clients, salariés, partenaires, la préservation de leurs

droits fondamentaux, gage de confiance entre les différents acteurs intervenant dans chacun des processus du groupe.

Les engagements respectifs de chacun des acteurs sont articulés autour de quatre axes majeurs :

- Conformité à la réglementation en vigueur,
- Transparence des informations échangées,
- Respect de chacun des acteurs l'un vis-à-vis de l'autre et considération des obligations respectives,
- Confidentialité sur les informations partagées.

21. Protection des données et cybersécurité

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD », est entré en application le 25 mai 2018. Le groupe a déployé un programme destiné à assurer sa conformité à ce règlement et aux législations locales spécifiques.

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur de la Qualité, membre du Comité de Direction du groupe, qui coordonne le dispositif de protection des données à caractère personnel dont le traitement est assuré par les sociétés de Consort NT (tant pour leur propre compte que pour celui de leurs clients).

Ce programme s'appuie d'une part sur une organisation et une gouvernance Adhoc, et d'autre part sur une politique globale de protection des données à caractère personnel.

Le Groupe Consort NT implique ses collaborateurs via des campagnes de communication. Des serious game de sensibilisation ont été déployés à l'ensemble des salariés puis mis en place pour les nouveaux arrivants dans le cadre du parcours d'intégration. Cette intégration dans le parcours du nouvel arrivant a permis d'augmenter la qualité du suivi et faciliter l'adoption des bonnes pratiques.

Les sujets abordés sont RGPD, Anticorruption, Cybersécurité.

	2021	2022	2023	2024
RGPD	70,5%	76,65%	83,09%	84,3%
ANTICO	73,90%	70,87%	75,45%	82,86%
CYBER & MOI	71,50%	79,46%	85,91%	86,6%

21.1.1. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des informations et la cybersécurité sont des enjeux stratégiques centraux. Le groupe a intégré à ses processus un système de Management de la Sécurité de l'Information certifié ISO 27 001. La satisfaction client et la maîtrise des risques sont primordiales.

Le groupe a donc initié une démarche de certification ISO 27 001 pour faire face à :

- L'évolution des métiers de l'IT et rester compétitif,
- Le développement à l'international des activités,
- La criticité croissante des informations.

La première étape de cette démarche a été le recrutement d'un Responsable de la sécurité des systèmes d'information. Sous l'impulsion de la Direction, une gouvernance SSI s'est mise en place sous la forme d'un comité, qui rassemble le Directeur des Systèmes d'Information, le Responsable de la sécurité des systèmes d'information et le Directeur Qualité.

Le Groupe Consort NT a intégré les exigences de l'ISO 27 001 à son système de management intégré et de fait à tous les processus de l'entreprise. La norme ISO 27 001 prescrit les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de l'informations et porte sur le fonctionnement du système de gestion.

En accès interne, des informations concernant la sécurité des systèmes d'information ont été créés.

22. Relations fournisseurs

La politique d'achats responsables vise à aligner sa chaîne d'approvisionnement avec les enjeux du Groupe. La politique achats prend en compte la gestion des risques associés en intégrant des exigences sociales, environnementales et éthiques.

Le service Achats pilote la maîtrise du risque de ses fournisseurs à travers 5 items :

- Solidité financière,
- Éthique et conformité,
- Environnement
- Sécurité des systèmes d'information,
- Qualité (intégration dans le Système de management intégré).

L'évaluation des risques est intégrée dès la phase de consultation lors des appels d'offres. 10% des fournisseurs sont évalués chaque année. A partir de l'année 2025, il s'agira d'intégrer le volet Environnement dans l'évaluation des fournisseurs.

En l'absence d'amélioration notable de sa maturité, Consort NT et ses filiales mènent des actions allant jusqu'au déréférencement du fournisseur. Les fournisseurs qui interviennent dans le cadre de prestations ayant un impact potentiel sur des questions telles que la sécurité nationale, font également l'objet d'un suivi particulier, d'audits systématiques voire de plans de surveillance. Un niveau d'exigence particulier, est imposé aux fournisseurs concernés.

Progressivement, le groupe intègre également les enjeux de décarbonation notamment sur la partie DSI.

Depuis 2023, le groupe prend en compte des critères environnementaux dans lors des consultations et appels d'offres jusqu'à 30% de la note, notamment sur le volet Green IT. Il s'agit d'accroître la part des fournisseurs qui mettent en œuvre une stratégie bas carbone pour réduire l'impact carbone des activités indirectes du groupe.

Consort Group a signé la Charte Relations Fournisseurs Achats responsables qui servira de fer de lance et déploie les orientations de la charte du processus Achats. L'objectif est de refléter plus fidèlement les engagements du Groupe et les attentes envers les fournisseurs en :

- **Évaluant 100 % des fournisseurs stratégiques** selon des critères RSE d'ici 2032 ;
- **Privilégiant** des fournisseurs certifiés ou engagés dans des démarches responsables (ex. : ISO 14001, notation Ecovadis) pour au moins 75 % des achats numériques d'ici 2032 ;
- **Réduisant de 30 % l'empreinte carbone** associée aux achats IT d'ici 2032.

Des indicateurs de suivi seront étoffés pour intégrer l'évolution des émissions de GES liées au scope 3 (catégorie achats).

23. S'engager au service de la souveraineté numérique

Les technologies numériques irriguent désormais l'ensemble de la société et des activités productives.

Le poids croissant de géants du numérique dans le tissu économique et politique perturbe la capacité d'exercice de la souveraineté des États ainsi que les conditions de son maintien. Tandis que le marché international voit s'affronter, parfois brutalement, les acteurs du numérique, les organisations doivent prendre des décisions concrètes : technologiques, organisationnelles et financières.

En tant qu'acteur européen de services numériques, Consort NT et ses filiales ont un rôle majeur d'entraînement et d'exemplarité à jouer. Àuprès de nos clients et de notre écosystème, nous nous efforçons de :

- Partager un cadre commun de réflexion autour des concepts de souveraineté numérique,
- Éclairer les risques inhérents à une dépendance numérique,
- Proposer des plans d'actions incorporant des bonnes pratiques et outils pour se rapprocher du caractère souverain et accompagner leur bonne utilisation (cloud, software, externalisation de compétences, etc.) et nous adapter à un contexte hautement souverain, notamment du point de vue règlementaire (sécurité nationale),
- Assumer notre rôle en tant qu'acteur de la transformation numérique européenne.

23.1.1. Engagement solidaire dans la société

La loi de programmation militaire du 1^{er} aout 2023 a ajouté à la liste des informations devant figurer dans la DPEF les actions de la société « visant à promouvoir le lien Nation- armée et à soutenir l'engagement dans les réserves » (C. com. art. L 225-102-1, III-al. 2 modifié ; Loi 2023-703 du 1-8-2023 art. 29, IV, JO du 2-8). Cette nouvelle information a pour objectif de valoriser les actions des sociétés qui promeuvent le lien Nation-armée et facilitent l'engagement des réservistes.

Consort en France s'engage à soutenir les réservistes souhaitant dédier du temps à la société au travers de missions confiées par l'armée. Le groupe aide les associations d'intérêt général soutenant des causes ayant un impact social ou environnemental.

Plusieurs actions fortes ont été réalisées en 2024 :

- Collecte de jouets pour les enfants de l'hôpital Necker,
- Soutien à l'association Princesse Margot pour financer la recherche contre les cancers pédiatriques.
- Soutien à la Fédération Française de Handisport
- Soutien à l'association Be Com Tech pour financer un programme scolaire pour des jeunes filles éloignées du numérique

INFORMATIONS RELATIVES

AUX

AUTRES REGLEMENTS EUROPEENS

24. Taxonomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020)

Le règlement Taxonomie (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020) est une des mesures clés du plan d'actions de l'Union européenne inscrite dans son pacte vert pour l'Europe dans le but de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.

Celui-ci consiste en un ensemble d'initiatives grâce à :

- La réorientation des flux de capitaux vers des investissements durables ;
- La gestion des risques financiers induits par le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales ;
- La promotion de la transparence et d'une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

La Taxonomie verte, précisée par des actes délégués publiés le 10 décembre 2021 au Journal Officiel de l'Union européenne, établit un système de classification unique, transparent, selon un langage commun, des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental pour les distinguer des autres activités économiques.

Ce système de classification identifie les activités réalisées pour le compte des clients, les activités d'investissement et celles liées à l'exploitation courante.

Il les traduit par trois indicateurs :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (dites capex) ;
- Les dépenses d'exploitation (dites opex).

Ces indicateurs seront exprimés en pourcentage d'alignement avec la Taxonomie. Une activité alignée sera une activité durable et pourra contribuer à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au titre des données de l'exercice 2024, les six objectifs environnementaux sont considérés.

La classification des activités, quel que soit l'indicateur se base sur une démarche en plusieurs étapes :

1. Identification des activités éligibles à la Taxonomie au regard d'un ou plusieurs objectifs environnementaux. Les activités sont listées dans les actes délégués du règlement européen.
2. Qualification de la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental en fonction du respect des critères techniques
3. Vérification que les activités ne causent pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux
4. Vérification du respect des droits au travail et droits de l'homme.

Les activités sont alors considérées comme alignées (c'est-à-dire durable).

24.1.1. Démarche pour mettre en œuvre le règlement taxonomie verte

Le groupe s'est appuyé sur le Numeum, syndicat professionnel des Entreprises de Services Numériques et de conseils externes pour disposer d'une compréhension harmonisée du règlement européen et ses actes délégués en particulier en matière des activités éligibles au titre de l'indicateur chiffre d'affaires.

. [Note de position sur la taxonomie verte - Première partie | Numeum](#)

24.1.2. Activités identifiées au regard de la Taxonomie verte

La principale difficulté rencontrée par Consort France réside dans l'application des activités définies dans la Taxonomie et dans leurs correspondances avec son modèle d'affaires.

Comme la plupart des ESN, le groupe ne développe pas des activités ayant un impact important sur la dégradation du climat. Les activités identifiées dans la Taxonomie sont marginales et essentiellement définies dans l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Le déploiement de l'analyse d'alignement est progressif ce qui n'a pas permis à ce stade d'analyser l'ensemble des projets éligibles. Les projets non analysés sont considérés comme non alignés.

Le groupe n'est pas en mesure d'assurer qu'il a une compréhension complète de la classification du règlement Taxonomie et des critères d'alignement, ni que la classification qu'il a adoptée est en harmonie avec celle des autres ESN.

Indicateur de chiffre d'affaires

En termes de chiffre d'affaires, le modèle d'affaires de Consort NT en France trouve partiellement sa correspondance dans les activités suivantes définies par la Taxonomie :

1. " Traitement de données, hébergement et activités connexes " ;
 2. "Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre "
 3. "Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données"
- Traitement de données, hébergement et activités connexes

Cela concerne les activités d'hébergement réalisées pour le compte des clients sur des infrastructures propres du groupe. Sont exclues, à ce stade, toutes activités d'hébergement réalisées sur des infrastructures tierces telles que celles d'opérateurs de data centers ou de fournisseurs de Cloud, toute prestation d'infrastructure management réalisée en dehors de celle du groupe, toute prestation de conseil ou tout projet de transformation et d'évolution vers le Cloud.

Au regard de son modèle d'affaires, l'éligibilité du groupe pour cette activité serait très négligeable.

- Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Cela concerne les activités de Conseil et intégration. C'est-à-dire tous les projets réalisés pour le compte des clients qui pourraient avoir un impact favorable, directement ou indirectement, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, ce seront des projets concernant des solutions permettant de déterminer et de mesurer les émissions de gaz à effets de serre, la mise en œuvre de systèmes de compensation,

l'intégration de solutions permettant aux clients de réduire leurs consommations de matières premières ou de composants ont un effet direct sur le climat. Des projets visant à améliorer l'empreinte environnementale des clients pourraient avoir aussi un effet favorable indirect sur le climat.

Au regard de son modèle d'affaires, l'éligibilité de Consort France pour cette activité n'a pas pu être mesurée.

- Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données :

Les projets éligibles au titre de cet objectif relatif à l'économie circulaire peuvent concerner une optimisation du parc d'équipements qui permet de réduire les déchets de matière première utilisée.

Du fait du modèle d'affaire du groupe, seule une très faible part de son chiffre d'affaires est éligible au titre de la Taxonomie.

Indicateur CAPEX

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles liées aux activités potentiellement durables, celles faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable et celles individuellement éligibles liées à des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Les dépenses d'investissements (capex) ont été, quant à elles, circonscrites à l'immobilier ainsi qu'à la flotte de véhicules. Des enquêtes sous forme de questionnaires sont en cours de déploiement auprès des fournisseurs de flottes de véhicules et d'immobilier afin d'établir leur niveau d'alignement.

Indicateur OPEX

Il s'agit des dépenses d'exploitation. Il s'agit des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que celles liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données. Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte.

Seuls sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Le modèle d'affaires du groupe s'appuie essentiellement sur des ressources humaines. Il comprend aussi des dépenses essentielles de sous-traitance, de frais de déplacement, de services de communication qui n'entrent pas dans le champ d'application défini dans la Taxonomie.

L'analyse de l'alignement est attendue pour l'année prochaine. Il n'y aura pas d'informations publiées dans ce rapport.



INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS DE PERFORMANCE

25. Synthèse des objectifs de Consort France en matière de RSE

Engagement/initiative	Indicateurs	Réalisé 2022	en Réalisé 2023	en Réalisé 2024	Objectifs 2030	Objectifs 2050
<u>Engager dans la lutte contre le réchauffement climatique</u> - Réduire la consommation énergétique liée aux centres de services - Réduire l'empreinte environnementale des activités	Émissions de CO2 eq des scopes 1&2 du numérique	883	516,3 ⁶	614,8 ⁷	-20%	Atteindre zéro émission nette d'ici (Objectif SBTi)
	Émissions de CO2eq des 3 scopes	2972	3274,3 ⁶	2979	-70% pour atteindre les objectifs de réduction	
<u>Intégrer l'économie circulaire pour prolonger la durée de vie des équipements, optimiser le recyclage et limiter l'impact sur l'environnement</u> - Valoriser les DEEE et les déchets de bureaux						
	Tonnage de collecte des équipements	1,392	1,05	84 kg ⁸	75%	100%
		26%	37%	42%	70%	80%

⁶ Le groupe a fait évoluer sa méthodologie de calcul du Bilan Carbone au cours de l'année 2024. Cette évolution a permis une prise en compte plus précise et exhaustive des émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'actualisation des facteurs d'émission, l'élargissement du périmètre des postes analysés conformes du GHG Protocol. Cette évolution méthodologique a entraîné une modification des valeurs des émissions déclarées sur les différents scopes (1, 2 et 3), rendant les données de cette année non strictement comparables à celles des exercices précédents.

⁷ L'évolution du scope 1 et 2 pour l'année 2024 est liée à l'augmentation du parc de véhicule (véhicule hybride) et l'augmentation des consommations d'électricité avec l'acquisition de nouveaux sites. Les actions de sensibilisation sur l'éco-conduite seront accentuées afin d'accompagner au meilleur usage des véhicules.

⁸ L'allongement de la durée de vie des équipements mise en place par la DSI contribue à la baisse des DEEE. Pour l'année 2024, cela se caractérise par un très faible tonnage de DEEE recyclé, qui correspond à la collecte de smartphones dans le cadre d'une sensibilisation sur l'usage du numérique en tant que citoyen

- Mener des campagnes de sensibilisation autour des éco-gestes <u>Égalité des chances</u>	Taux de participation aux campagnes de sensibilisation					
	% des femmes dans les métiers	20%	19,28%	19,10%	28%	30%
<u>Attirer les nouveaux talents</u> - Favoriser l'emploi des jeunes - Insérer les personnes en situation de handicap (levier d'inclusion)	Part de moins de 25 ans	4,3%	7%	6,89%		10%
	Taux d'emploi de personnes en situation de handicap	2,48%	2,3%	2,71%	3,3%	3,5%
<u>Achats responsables</u> - Favoriser les entreprises du secteur protégé et adapté	% de prestataires issus du secteur protégé ou adapté	20.7%	24.4%	39.16%	30%	40%

26. Synthèse des objectifs du Groupe Consort NT en matière de RSE

Engagement/initiative	Indicateurs	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Objectifs 2032	Objectifs 2050
- Intégrer des critères RSE dans la sélection des fournisseurs	% de fournisseurs stratégiques évalués avec grille RSE				100% des fournisseurs évalués	
- Réduire l'impact environnemental des achats	% des contrats SI contenant une clause RSE	-	Non réalisé	Non réalisé	75% des contrats SI	100% des contrats

- Suivre les émissions de GES liées aux achats (Scope 3)	Émissions de GES liées aux achats (scope 3 – catégorie 1) – t CO2eq	1665,8	780,2 ⁶	485.3 ⁹	Réduction de 70%	Net Zero selon les accords de Paris
- Réduire l’empreinte carbone de l’entreprise	Émissions de GES totale (t CO2eq)	4063,6	3797 ⁶	3626,1 ⁶	Réduction de 50%	Net Zero selon les accords de Paris
- Améliorer la gestion des déchets bureautiques et informatique	Taux de valorisation des déchets DEEE		38%	60,93%	80%	100%
- Nombre de réunions du comité Éthique		1	1	1	4/an	4/an
- Mixité dans tous les métiers du Groupe			21,5%	23.06%	30%	35%
- Renforcer l’engagement des collaborateurs	Nombre de participation au programme Level Up Taux de participation aux initiatives RSE	Non réalisé Non réalisé	Non réalisé	4	10	20
- Accompagner les talents dans leur montée en compétences	Taux de formations certifiantes				28%	40%

⁹ La baisse constatée est liée à l’absence d’achats majeurs en 2024. Le GHG Protocol prend en compte les émissions lors de l’acquisition.

ANNEXES

27. Annexes

27.1.1. Tableau de correspondance avec le Pacte des Nations Unies

Principes	ODD	Correspondance dans la DPEF	Pages
Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	ODD1	Accompagner le développement des talents	
	ODD8		
	ODD10		
	ODD18		
Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	ODD1		
	ODD8		
	ODD10		
Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.	ODD1	Dialogue social	
	ODD5		
	ODD8		
Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.		Santé et sécurité au travail	À partir de la Page 30
	ODD1		
	ODD5		
	ODD8		
	ODD10		
Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	ODD8		
	ODD10		
Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	ODD5	Diversité et inclusion	
	ODD8		
	ODD10		
Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.	ODD7	§ Environnement	À partir de la Page 41
	ODD11		
	ODD13		
	ODD14		
Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	ODD15		
	ODD12		
	ODD13		
	ODD14		
	ODD15	§ Environnement	

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.	ODD7	§ Environnement	
	ODD9		
	ODD12		
	ODD13		
	ODD14		
	ODD15		
Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin.	ODD3	§ Éthique	Page 53
	ODD10		
	ODD18		

27.1.2. Liste des filiales de Consort NT

Filiales	Siège
Consort France	Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr -75017 Paris
Consort Maroc	Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).
Consort R&D	Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris
Consort Italia	Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie)

27.1.3. Reporting détaillé de tous les indicateurs

Gouvernance	Données 2022	Données 2023	Données 2024	Périmètre
Notation ECOVADIS globale sur 100	65	64	73	Consort NT
Certification ISO 9 001 et 14 001	77%	77%	77%	Consort NT
Certification ISO 20 000 (centres de services délivrés par la DOI)	100%	100%	100%	Consort NT
Certification ISO 27000 (x	100%	100%	100%	Consort NT

Environnement

Indicateurs	Données 2022	2023	2024	Périmètre
Emissions CO ₂ Scope 1 t eq CO ₂	883 t eq CO ₂	326,2 ⁶	442,7 ⁶	France
Emissions CO ₂ Scope 2 t eq CO ₂	0	190,1 ⁶	172,1 ⁶	
Emissions CO ₂ Scope 3 t eq CO ₂	2972 t eq CO ₂	3274,3 ⁶	2979 ⁶	
Emissions CO ₂ Scope 1 t eq CO ₂	Non mesuré	0	307,9 ⁶	Maroc
Emissions CO ₂ Scope 2 t eq CO ₂	Non mesuré	65,17	-	
Emissions CO ₂ Scope 3 t eq CO ₂	Non mesuré	2765,62	1464 ⁶	
Poids des déchets de bureau (tonnes)	2,268	3,11	1.16 ¹⁰	France
Poids de DEEE recyclés	1392 kg	1050 kg	84 kg ⁱ	
Taux CO ₂ moyen des commandes	118	Non mesuré en 2023 (changement de logiciel)	Cette donnée n'est plus mesurée	
Taux CO ₂ de la flotte sur route (t eq CO ₂)	107	227,72*	196.09	
Quantité totale de papier recyclé (tonne)	2.101	1.4244	0.7967	

¹⁰ L'évolution du poids des déchets de bureau est détaillé à la page 51 du présent rapport.

Taux d'adhérents à Digiposte	53,5%	Non mesuré (changement de logiciel)	Cette donnée n'est plus mesurée	
Taux de factures digitalisées	99%	99%	99,1%	
Documents signés par Docusign	4581	5032	4340	
Nombre de pages équivalent A4 imprimées par jour par salarié	1,22	1.20	NR	
Durée de vie des ordinateurs et tablettes	PC : 4,5 ans Tablette : 3 ans	3.5 ans 2.5 ans	4.5 ans 2.5 ans	
Durée de vie des moniteurs et autres écrans	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de vie des smartphones	3 ans	3 ans	3 ans	
Durée de vie des équipements réseau	ADSL 3 ans Fibre 3 ans Borne WIFI 3 ans Fibre 2 ans Firewall 4 ans Routeur 1 ans Switch 3 ans	4 ans 3.5 ans 2.5 ans 1.5 ans 3 ans	4 ans 3.5 ans 2.5 ans 1.5 ans 3 ans	
Durée de vie des équipements de stockage	7 ans	6.5 ans	6.5 ans	
Durée de vie des imprimantes	6 ans	5 ans	7 ans	France
Licences E3 affectées	574	531	485	
Nombre d'emails envoyés/an	648 499	662 122	2 478 275(1)	
Nombre d'emails reçus/ans	3 549 490	4 070 751	4 446 026	
Émissions CO2 Microsoft t eq CO ₂	Non réalisé	0.742	0.585	
Don de PC réalisés	Non réalisé	133	17	
Certification en matière d'environnement	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	
% de papier FSC	100%	100%	100%	
Consommation d'électricité (kwh)	351 618	257 258	257 960	
Taux de fournisseurs évalués sur leur responsabilité environnementale	25%	10%	12%	
Chartes ou labels		Charte Numérique responsable	Charte Relations fournisseurs et achats responsables	Consort NT

Consommation d'eau	Non réalisé	590,3 m3	1 263 m3 ¹¹	Maroc
Consommation d'électricité (kwh)	Non réalisé	90 330,2	109 691	
Consommation d'électricité	Non réalisé	347 588 kwh	367 651 kwh	Consort NT
Heures cumulées Audio/video	126 273	137 876	NR	Consort NT
Messages Teams/collaborateurs	1 325,91**	2 710 757	NR	Consort NT
Engagements environnementaux en faveur du développement durable	8	5	7	Consort NT
Note Ecovadis sur 100	80	80	86	Consort NT

NR : données non renseignées ou vérifiées à la date de rédaction du rapport - (1) Changement de méthode : tous les emails sont inclus y compris les mails robots.

Social

	2022	2023	2024	Périmètre
Effectif total		1802	1861	Consort NT
Taux de féminisation des effectifs		21,5%	23.06%	
Part des salariés en situation de Handicap		2,33%	2.98%	
Taux de recrutement		33%	36.5%	
Part des plus de 50 ans		13,5%	13.59%	
Part des moins de 25 ans		7%	7.58%	
Ecovadis		60/100	73/100	
Effectif total	1670	1587	1638	Consort France
Taux de féminisation des effectifs	20%	19.2%	19,1%	
Part des plus de 50 ans	14,5%	14%	15%	
Part de moins de 25 ans	4,3%	7%	7%	
Taux de recrutement	28%	35.5%	32%	
Turn Over moyenne (entrées et sorties)	32,4%	35,1%	31.3%	
Turn Over affiné	26.3%	28.2%	23.9%	
Évolution du fixe moyen brut				
Collaborateurs	3 080 €	3148€	3209€	
Staff	4 501€	4743€	4854€	

¹¹ En 2024, la hausse des consommations d'eau et d'électricité s'expliquent par la croissance de Consort Maroc, notamment liée à l'acquisition d'un nouveau bâtiment ayant entraîné une augmentation des effectifs et des usages associés.

Absentéisme	4,39%	3,49%	3.68
Accidents du travail (nombre d'accidents avec AT)	16	14	21
Taux de fréquence des AT	3,05	4,87	8.34
Taux de gravité des AT	0,393	0,176	0.29
Nombre d'accords dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire	3	3	2
Index égalité H/F	93	93	94
<i>L'index est calculé sur la base des rémunérations versées n-1</i>			
Nombre total d'heures de formation	3399	13912	12795
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	Non renseigné	3,32%	2,99%
Insertion des personnes en situation de handicap	2,48%	2,2%	2.74%
Nombre d'heures de formation liées à l'évolution ou maintien dans l'emploi	670	838	799
Effectif total	176	209	223
Répartition Hommes/Femmes	53% Hommes	57% Hommes	48%
	47% Femmes	43% Femmes	52%
Rémunération fixe moyenne annuelle brute	Staff : 12 658dh		13870dh
	Collaborateur :		6782dh
	7 612dh		
Part des salariés en situation de Handicap	3,4%	3,51%	3,22%
Part de plus de 50 ans	2%	2%	0,45%
Part de moins de 25 ans	5%	5%	13%

Maroc

Sociétal

	2022	2023	2024	Périmètre
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	8	6	6	France
Impact de la société en matière d'emploi et de développement local	Handicap International pour inclusion au Maroc	Partenariat Lyon	INSA	Maroc France

Impact de l'activité sur les populations locales	Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75)	Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75)		France
	Aide alimentaire à Rabat	Aide alimentaire à Rabat		Maroc
		Journée Sport et handicap		Groupe
Actions de partenariat ou mécénat	Handicap International pour inclusion au Maroc	Association Princesse Margot	Idem 2023 et BeCom Tech et FFH	Groupe
% de prestataires issus du secteur protégé ou adapté	20.7%	24.4%	39.16% ¹²	France

Loyauté des pratiques				
	2022	2023	2024	Périmètre
Actions engagées pour prévenir la corruption	70,87%	75,45%	82.86%	Consort NT
Ecovadis sur 100	70	70	73	

¹² Le calcul est réalisé sur les prestataires en achats de services pilotées par le service Achat. Les prestations intellectuelles ne sont pas prises en compte dans l'indicateur.

28. Origine des données publiées

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux de performance reportés pour la France et le Maroc portent sur les comptes du groupe au 31 décembre 2024.

Les données suivantes sont extraites du bilan social en France et logiciels de paie des entreprises du groupe en France et au Maroc.

- Effectifs ;
- Embauches et départs ;
- Contrats d'apprentissage ;
- Masse salariale ;
- Rémunération ;
- Turnover ;
- Organisation du temps de travail ;
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ;
- Taux de gravité des accidents du travail.

D'autres données de la formation sont issues du reporting du service qui en a la charge. Le nombre total d'heures de formation et de collaborateurs formés inclut les formations des apprentis et collaborateurs en contrat de professionnalisation

Le turnover est calculé selon la définition suivante : $\text{Départs} / ((\text{Effectif N-1} + \text{Effectif N}) / 2)$.

Indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux de performance reportés pour la France et le Maroc portent sur l'ensemble des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024.

Les données liées aux consommables et à l'énergie sont fonction des factures et relevés des fournisseurs et prestataires.

En France, les consommations d'énergie des parties communes sont estimées à 10 % des consommations des surfaces occupées lorsque la donnée n'est pas disponible (sites de Nantes et Castres).

La quantité totale de D3E enlevés par un prestataire externe pour l'année 2024 exclut le Maroc.

À noter : la baisse des D3E depuis 2023 est due à un retour à un mode nominale du flux d'entrée/sortie du matériel informatique, suite un renouvellement du parc opéré en 2022 en France. Elle est particulièrement visible en 2024.

Les données liées au bilan carbone sont issues d'outils dédiées pour le pilotage, le suivi des émissions et de la trajectoire de décarbonation. Le groupe est accompagné par Greenly pour sa stratégie de décarbonation.

Les données liées au numérique sont issues des outils internes et de calculateurs issus de la chaîne de valeur amont ou aval.

Indicateurs sociétaux

Les indicateurs sociétaux de performance reportés pour la France et Maroc portent sur l'ensemble des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024.

Nous ne sommes pas concernés par les engagements sociétaux suivants :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la lutte contre la précarité alimentaire
- le respect du bien-être animal
- l'alimentation responsable, équitable et durable

Comparabilité

Le périmètre RSE est constant entre 2023 et 2024. Cette évolution permet de comparer les indicateurs d'une année à l'autre.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

La déclaration consolidée de performance extra financière est obligatoire pour le groupe Consort NT. Pour l'année 2024 elle est vérifiée par BM&A. Ce rapport a été rédigée selon les dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce. La mission de BM&A ne constitue ni une certification des informations en matière de durabilité, ni un contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852."
